

Commune de Servion

Municipalité

Préavis no 05-2017

2^{ème} partie

Rapport de gestion de l'année 2016

Servion, le 15 mai 2017



Collège de Les Cullayes avec au 1^{er} étage le bureau technique communal.



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 94 du Règlement du Conseil communal de Servion, la Municipalité vous soumet le rapport de gestion de l'année 2016 pour la Commune de Servion.

1. Administration générale

1.1 Autorités – Administration générale

Depuis janvier 2016, puis dès l'entrée en vigueur de la nouvelle législature le 1^{er} juillet 2016 (*suite aux élections du 28 février 2016*), la répartition des dicastères s'est présentée de la manière suivante :

Législature 2012-2016 de janvier à juin 2016 et Législature 2016-2021 de juillet à décembre 2016		
Dicastères	Responsables	Remplaçants
Administration générale Finances - Police Mobilité - Informatique Affaires juridiques	Cédric Matthey Syndic	René Padrun Vice-Syndic
Instruction publique Affaires sociales Routes – Eclairage public	Yves Boand	Monique Ries
Aménagement du territoire Constructions Télé réseau	Christophe Chaillet	Cédric Matthey Syndic
Forêts – STEP et collecteurs Défense incendie – Protection civile - Service des eaux	René Padrun Vice-Syndic	Yves Boand
Cultes Domaines et bâtiments Déchetterie	Monique Ries	Christophe Chaillet

Relevons qu'aucune permutation de dicastères n'est intervenue lors du changement de législature le 1^{er} juillet 2016.

Les nouvelles autorités communales ont été assermentées par Monsieur Daniel Flotron, nouveau Préfet du District de Lavaux-Oron, le jeudi 2 juin 2016 à 20 heures à la salle communale.

En 2016, la Municipalité a soumis dix préavis à l'approbation du Conseil communal et elle a tenu 42 séances de Municipalité. Le nombre d'objets traités diffère selon les séances. Pour exemple, 62 points ont été portés à l'ordre du jour de la séance de Municipalité du lundi 30 mai 2016 contre seulement 25 à celui de la séance du 22 août 2016. La moyenne se situe en règle générale aux alentours de 50 points différents traités par séance.

Comme à l'accoutumée, les membres de la Municipalité ont, durant cette année 2016, représenté la Commune de Servion dans le cadre de diverses séances de travail ou lors de manifestations qui ont eu lieu dans le District et en dehors de celui-ci. Cette démarche reflète une volonté de participer activement dans les affaires régionales et de pouvoir faire entendre la position de notre Commune. C'est également une obligation face à la mise en place de structures régionales et de collaborations intercommunales.

1.2 Personnel communal

En 2016, la Municipalité a engagé une nouvelle collaboratrice au bureau technique communal en la personne de Madame Céline Matthey Monteleone qui, depuis le 1^{er} mars 2016, occupe un poste d'assistante à 30%. Une étudiante a également été employée ponctuellement par la bourse communale pour différentes tâches de saisie.

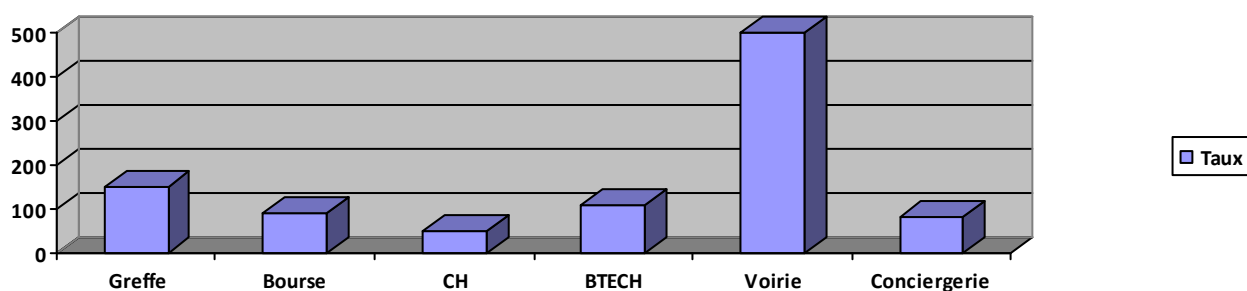
En 2016, l'effectif de notre personnel s'est composé de la manière suivante :

Services	Noms	Fonctions	Taux d'occupation
Administration	Burri-Monney Claudine	Secrétaire municipale	100%
	Oberson Laure	Adjointe	50 %
Bourse	Dutoit Patricia	Boursière	40%
	Matthey Anne-Marie	Adjointe	50%
Service de la population	Dufey Anne-May	Préposée	50%
Bureau technique	Lucas Sauterel Isabelle	Responsable	80%
	Matthey Monteleone Céline	Assistante	30%

Voirie	Alves Carlos	Responsable des bâtiments	100%
	Chapuis Raphaël	Responsable de l'assainissement	100%
	Ramoni Fabrice	Employé communal	100%
	Rodrigues Lopes David	Employé communal	100%
	Weber Thierry	Employé communal	100%
Conciergerie	Augsburger Huguette	Concierge	30%
	Ferreira Cécilia	Concierge	50%

Répartition du personnel par service et par secteur en équivalent plein temps :

- 1.50 EPT pour le greffe municipal
- 0.90 EPT pour la bourse communale
- 0.50 EPT pour le service de la population (CH)
- 1.10 EPT pour le bureau technique (BTECH)
- 5.00 EPT pour le service de la voirie
- 0.80 EPT pour le service de conciergerie



Développement des connaissances du personnel – formation continue

Le développement du personnel et la formation continue font partie des objectifs de la Municipalité qui est à l'écoute des besoins de ses collaboratrices et collaborateurs.

En 2016, le personnel communal, tant administratif que technique a suivi différents cours en lien direct avec son travail et sa fonction.

Relevons que l'ensemble du personnel de la voirie s'est vu équipé de vêtements répondant aux normes de sécurité.

1.3 Conseil communal

Lors des séances du Conseil communal de 2016, la Municipalité a présenté dix préavis qui ont traité des objets suivants :

- **Préavis n° 01/2016 :**
Mise à disposition, avec autorisation d'emprunter la somme de Fr. 950'000.00 pour financier les travaux de renaturation du ruisseau « Le Flon » à Servion, touchant les parcelles n° 361 et n° 362.
- **Préavis n° 02/2016 :**
La signature d'un acte constitutif de droit distinct et permanent de superficie pour les parcelles n° 61 et n° 643, propriétés de la Commune de Servion, en faveur de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).
- **Préavis n° 03/2016 :**
Comptes et rapport de gestion 2015.
- **Préavis n° 04/2016 :**
Arrêté d'imposition pour l'année 2016.
- **Préavis n° 05/2016 :**
Barème de rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021.
- **Préavis n° 06/2016 :**
Octroi des autorisations générales.
- **Préavis n° 07/2016 :**
Autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance pour législature 2016-2021.
- **Préavis n° 08/2016 :**
Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- **Préavis n° 09/2016 :**
Budget 2017.
- **Préavis n° 10/2016 :**
Plafond en matière d'emprunts et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

Ces préavis ont fait l'objet de rapports analytiques par les commissions compétentes (*Commission des finances et commissions ad hoc*) et ont tous été acceptés.

1.4 Intérêts généraux

Fêtes et manifestations villageoises

Durant l'année 2016, le Comité des fêtes de la Commune, présidé par Monsieur Jean-Daniel Burnier, constitué de huit bénévoles (*trois habitants de Les Cullayes et cinq de Servion*), en collaboration avec la Municipalité, ont organisé plusieurs manifestations qui, comme à l'accoutumée, ont remporté un très grand succès.

Bref rappel des fêtes organisés en 2016 :

- **La Fête nationale** s'est déroulée **le lundi 1^{er} août** sur la place des 2 Tilleuls aux Cullayes par une belle et chaude journée.

Une palette d'activités riches et variées a été proposée pour le plaisir de chacune et de chacun, tels qu'un tournoi de pétanque, un rallye pédestre, une bataille de bombes à eau et pour agrémenter l'apéritif une aubade de la fanfare du Jorat et une levée des danses offerte par la Jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes.

Le traditionnel cortège des enfants et le feu d'artifice ont clôturé la manifestation.

Boissons, glaces et grillades servies par la société de Jeunesse ont sustenté petits et grands tout au long de cette sympathique journée.



- **Les 7 et 8 octobre, la Fête du Vin cuit et des Saveurs du monde.**

Lors de laquelle trois familles domiciliées dans la Commune nous ont fait découvrir les spécialités culinaires de leur pays ou de leur région d'origine, soit Le Liban, La Savoie et Le Bade Wurtemberg (Allemagne).

Cette fête, qui depuis 12 ans remporte un franc succès, est née d'une volonté municipale d'intégrer concrètement notre population étrangère en lui permettant de se faire connaître personnellement mais également culturellement et culinairement. Relevons que ce pari est largement gagné.

- **Le 17 décembre, Le Marché artisanal et la vente des sapins de Noël aux habitants de la Commune.**

Cette journée est l'occasion pour chacune et chacun de se retrouver dans cette ambiance si particulière qui précède Noël, mais aussi de partager un moment convivial et chaleureux en dégustant une petite collation (raclette, planchette, etc.) servie par la Jeunesse, d'apprécier le délicieux vin chaud servi par la Municipalité, de choisir le sapin (issu de nos forêts communales) qui illuminera nos maisons, de découvrir les créations des artisans de la Commune et des environs et pour les enfants de transmettre leurs souhaits au Père Noël venu exprès pour eux.



- **En décembre les « Fenêtres » ou rencontres de l'Avent**

En lieu et place des traditionnelles « fenêtres » qui se déroulaient ordinairement chez l'habitant, le Comité des fêtes, en accord avec la Municipalité, a décidé de mettre sur pied une rencontre de l'Avent dans chaque village sur le principe du « repas canadien ». Aux Cullayes, elle s'est déroulée le 9 décembre sur la place des 2 Tilleuls et à Servion le 22 décembre dans la cour du Vieux Collège.

Le samedi 3 décembre, une fort sympathique soirée, organisée au zoo de Servion par le Rotary Club du Jorat, a illuminé les yeux et le cœur des grands comme des petits enfants qui se sont vus offrir une attention par le Père Noël venu pour la circonstance.

Ce mois de décembre aurait été incomplet sans le traditionnel « Noël à la Chapelle » où notre Diacre, M. Bertrand Quartier, est venu rappeler le vrai sens de la Fête de Noël. Cette courte cérémonie s'est terminée dans la grange de la famille Pasche où, sous l'œil curieux des vaches, une collation préparée et offerte par plusieurs familles de la Commune a sustenté et réchauffé les participants.

Le succès remporté par ces manifestations sympathiques, chaleureuses, gustatives et rassembleuses conforte la Municipalité à soutenir et à maintenir, dans la mesure du possible, deux rencontres par année et par village.

Relevons que, tel qu'annoncé l'année dernière, la Fête de la rentrée qui se déroulait un mois avant la Fête du vin cuit et des saveurs du monde et qui n'avait ces dernières années pas rencontré le succès escompté, a définitivement été annulée.

Un projet de fête du printemps, avec pour thème le jardinage est actuellement en gestation. Il devrait voir le jour aux Cullayes au printemps 2018. Une séance d'information et de discussion sera organisée à la salle communale dans le courant de l'automne 2017. Le Comité des fêtes et la Municipalité compte sur la présence de chacune et de chacun d'entre vous.

Journée des Seniors

Le 8 septembre 2016, par une magnifique journée ensoleillée, nos Aînés ont été emmenés dans deux bus confortables jusqu'à un embarcadère proche de Bienne. Puis, c'est au fil de l'eau, tout en dégustant un café/croissant, qu'ils ont rejoint le village d'Altreu où, après une petite visite du parc aux cigognes et un apéritif offert par les chauffeurs, ils ont partagé un repas estival sur une terrasse ombragée du bord de l'Aar.

Le musée ENTER à Soleure (*Musée national des ordinateurs et de la technique créé en 2010 par M. Félix Kunz*) a ensuite ravivé bon nombre de souvenirs chez chacune et chacun d'entre eux. Parmi les quelques 5'000 objets exposés, nos Seniors ont pu voir ou revoir des machines à calculer mécaniques, des radios tubulaires, les premiers appareils de télévision, les premiers téléphones portables, etc. Le développement de la technologie des années 60 aux appareils actuels les a fascinés.

Nos Seniors en ballade



Jubilaires

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, six nonagénaires ont reçu la visite d'une délégation municipale venue apporter les vœux des autorités communales accompagnés d'une attention destinée à marquer cet évènement important.

En 2016, nous n'avons fêté aucun centenaire.

Relevons que dans nos deux villages vivent seize personnes qui ont plus de 90 ans (11 dames et 5 messieurs). Huit habitent la Fondation du Signal aux Cullayes (*en EMS ou en appartements protégés*) et les huit autres ont la chance de résider dans leur propre logement.

Le doyen de la Commune est né le 29 février 1920 et la doyenne le 14 mars 1923. Tous deux résident en appartement protégé à la Fondation du Signal aux Cullayes.

1.4 Elections et votations

Durant l'année 2016, les citoyennes et citoyens de Servion ont été appelés aux urnes à cinq reprises, soit le **28 février** pour un scrutin fédéral et pour les élections communales, le **20 mars** pour un scrutin cantonal, le **5 juin**, le **25 septembre** et le **27 novembre** pour des scrutins fédéraux.

Relevons que le nombre de postes à pourvoir correspondant aux candidatures déposées, les élections communales du 2^{ème} tour prévues le 20 mars 2016 ainsi que l'élection du Syndic fixée le 17 avril suivant se sont déroulées tacitement sous la houlette du Président du Conseil communal.

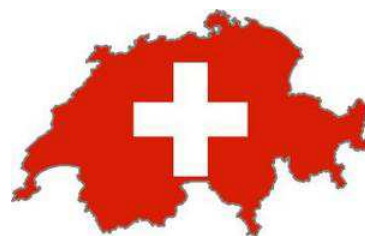
Lors de ces différents scrutins, le taux de participation a oscillé entre 66.05% lors des scrutins fédéraux (*initiative populaire pour couple et famille – non la pénalisation du mariage et initiative populaire pour le renvoi effectif des étrangers criminels*) et 31.63% lors du scrutin cantonal (*RIE III*).

Pour les élections communales du 28 février 2016, le taux de participation a été de 49.46%.

1.5 Référendums – initiatives – attestation de la qualité des électeurs

Les Communes ont pour mission d'attester la qualité d'électeur de l'ensemble des signataires des initiatives et des référendums. Pour notre Commune cette tâche est confiée au service de la population. Durant l'année 2016, sur 203 signatures à identifier et à attester, seules 176 répondaient aux exigences et aux critères requis.

Depuis 2015, la Commune s'est dotée d'un logiciel qui rend le contrôle plus précis et qui, surtout, qui évite les risques de doublons.



1.6 Naturalisations – devenir suisse

En 2016, le nombre de dossiers de demande de naturalisation suisse, avec octroi de la bourgeoisie de la Commune de Servion, déposés a légèrement augmenté.

En effet, ce ne sont pas moins de dix-neuf demandes de naturalisation qui ont été traitées contre quinze en 2015. Douze concernaient des habitants du village de Servion et sept ont été déposées par des habitants de Les Cullayes, tous venant d'horizons très différents mais majoritairement d'Europe.

A part pour une personne dont l'intégration et les motivations n'ont pas convaincu la Municipalité, tous ont obtenu la bourgeoisie de la Commune de Servion.

Vingt et un citoyens et citoyennes habitant la Commune ont acquis la naturalisation suisse en 2016 dont huit par naturalisation facilitée (*mariage ou autres*).

Ces chiffres démontrent, du moins pour notre Commune, un attrait toujours très marqué pour la citoyenneté suisse.

La durée d'une procédure oscille entre un an et deux ans et demie, depuis le dépôt de la requête jusqu'à la prestation de serment. Ceci ne concerne pas les jeunes de la 2^{ème} génération, dont la demande est traitée par le Canton de Vaud et pour qui la procédure est simplifiée.

Pour le requérant, demander la naturalisation suisse est une démarche qui a un prix (*il faut compter environ Fr. 1'000.- par dossier pour les émoluments de la Confédération, du Canton et de la Commune*) et qui demande beaucoup de patience et avant tout une intégration réelle ainsi que des connaissances avérées.

Les conditions de séjour requises pour Servion sont de trois ans au moins de résidence dans la Commune ceci afin de donner le temps au candidat de s'intégrer mais également à la Municipalité de le connaître.

Les émoluments facturés à Servion se situent entre 100.- et Fr. 400.-, selon le type de naturalisation (facilitée ou ordinaire) et selon la composition de la famille.

Relevons que la nouvelle loi, votée par le peuple le 20 juin 2014, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, sera plus restrictive. En effet, en plus des exigences actuelles, les candidats devront maîtriser l'une de nos langues nationales dont au moins celle pratiquée dans la Commune où ils déposeront leur dossier (*parlé et écrit*), être titulaire du permis de séjour C (*actuellement le permis de séjour B est accepté*) et avoir une situation financière saine (*aucune demande d'aide sociale durant les trois dernières années*).

D'autres exigences notamment en cas de condamnations antérieures devront être respectées. Le contrôle de ce point ne sera pas de compétence communale.

Relevons enfin que dans le Canton de Vaud, avec 7'400 naturalisations en 2016, les acquisitions de la nationalité suisse ont atteint un niveau record. Comme pour notre Commune, les nouveaux Suisses sont majoritairement originaires de l'Union européenne, France et Portugal en tête, même si en termes relatifs, les ressortissants des Etats tiers se naturalisent davantage.

1.7 Quelques chiffres concernant le secrétariat communal

En 2016, ce n'est pas moins de **869 courriers** (842 en 2015) qui ont été signés par la Municipalité et **2'661 courriels** (2'405 en 2015) qui ont été traités par le greffe municipal ceci sans compter les autorisations telles que les permis de construire et les permis d'habiter, les permis temporaires de débit de boissons et les autorisations de manifestations, les préavis, etc. Les autres services tels que le bureau technique communal, la bourse et le service de la population ne sont pas inclus dans ces chiffres.

1.8 Visite préfectorale

Une fois par année, la Préfecture visite les Communes du District et procède à un contrôle de sa gestion ainsi que des différents registres tenus.

En 2016, notre nouveau Préfet, Monsieur Daniel Flotron est venu « visiter » Servion le mardi 29 novembre. Il a été reçu par une délégation de la Municipalité, par le Président et la Secrétaire du Conseil communal ainsi que par les différents chefs des services administratifs. La gestion de notre Commune a rencontré l'approbation de notre Préfet et nous en profitons ici pour remercier nos collaboratrices pour la qualité du travail accompli tout au long de l'année écoulée.

1.9 Nouveaux règlements communaux adoptés en 2016

- **Le Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.**

Adopté par le Conseil communal dans ses séances des 4 décembre 2015 et 23 mai 2016 ainsi que par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement le 21 juin 2016, avec une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

- **Le Règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.**

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 15 août 2016 et par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement le 1^{er} décembre 2016 avec une mise en vigueur au 1^{er} décembre 2016.

La révision du Règlement communal de police est entrée dans sa phase d'étude en décembre 2016. Il devrait, après avoir reçu l'accord préalable des Services de l'Etat, pouvoir être soumis à l'approbation du Conseil communal dans le courant de l'année 2017, voire au début de 2018.

Enfin, suite à la fusion (*au 1^{er} juillet 2016*) de la Commune de Ferlens avec celles de Mézières et de Carrouge pour n'en faire qu'une sous la bannière de Jorat-Mézières, en collaboration avec les Syndics et les Municipaux en charge du dicastère de la distribution de l'eau des Communes d'Essertes et de Jorat-Mézières, la Municipalité a entrepris la révision des statuts de l'Association intercommunale de distribution d'eau AISFE.

Ces statuts devront recevoir l'aval préalable du Service cantonal des Communes et du logement avant d'être approuvés par les trois Conseils communaux et généraux des Communes membres ainsi que par le Conseil intercommunal et le Comité directeur de l'AISFE, ceci probablement dans le courant de l'année 2017.

1.10 Archives communales

L'art. 8 de la loi cantonale vaudoise sur l'archivage (LArch), stipule que les archives communales se trouvent sous la responsabilité du Syndic.

Le travail d'archivage principal consiste à tenir à jour et à compléter les inventaires, à classer les documents, à opérer un tri et à épurer les dossiers en fonction des lois et des directives en la matière.

Il s'agit d'un travail précis demandant principalement beaucoup de temps et surtout de la méthode.

Si les connaissances dans ce domaine ne font certes pas défaut à notre personnel administratif, le temps leur manque très souvent et de facto le travail est repoussé à des périodes plus calmes qui n'arrivent malheureusement que très rarement.



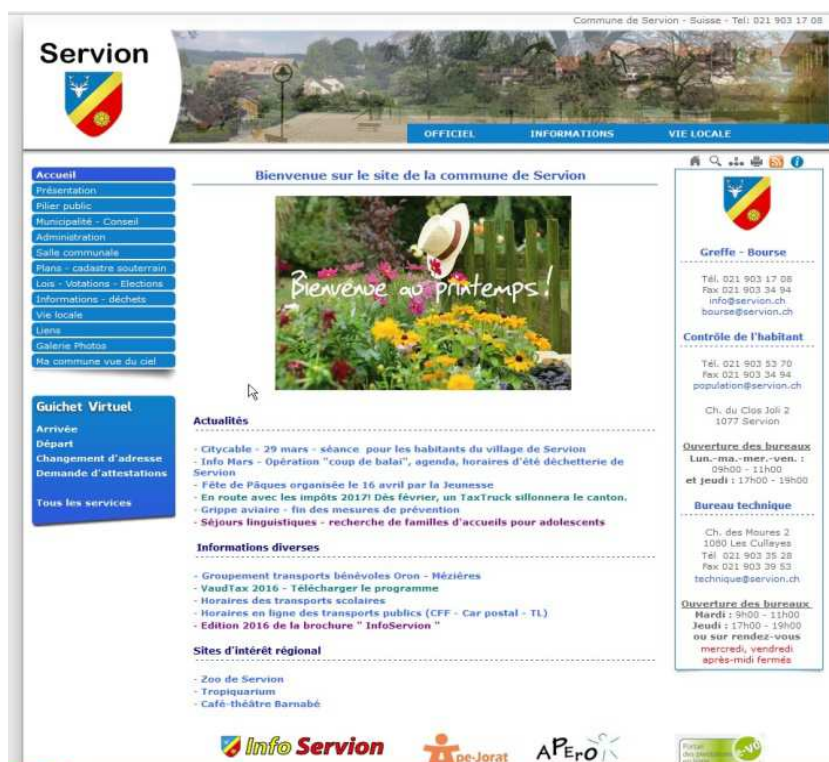
Ce sont donc pour ces raisons que, tel qu'annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière, la Municipalité a confié le traitement des archives de l'ancienne Commune de Servion, jusqu'à la fusion au 1^{er} janvier 2012, à Madame Yolande Hegi, secrétaire communale à la retraite, dont les connaissances en matière de gestion communale sont un atout certain pour ce travail.

Restent les archives de l'ancienne Commune des Cullayes qui attendent patiemment au galetas du collège des Cullayes, que le temps vienne pour elles aussi de passer par la phase archivage.

1.11 Informations à la population – site communal

En 2016, douze « tous ménages » d'informations diverses ont été envoyés aux habitants des deux villages. Ces tous ménages sont à chaque fois insérés sur le site communal www.servion.ch.

Notre site communal est régulièrement mis à jour, sa gestion est interne, elle est confiée à notre secrétaire adjointe. Nous veillons à répondre au mieux aux attentes de nos citoyennes et citoyens et la Municipalité reste bien entendu ouverte à toute proposition.



Page d'accueil du site de la Commune, le 27 mars 2017.

Les informations importantes, les mises à l'enquête, les décisions du Conseil communal, etc. sont quant à elles affichées aux piliers publics situés dans les deux villages et, dans certains cas, également dans les déchetteries des deux villages.

1.12 Tournage d'un film : « *Ma Commune vue du ciel* »

Au printemps 2016, après avoir rencontré les réalisateurs de la société « La ProdTV », la Municipalité a décidé de commander un film de 3 minutes sur notre Commune. Les images ont été réalisées durant l'été, à l'aide d'un drone, sur une demi-journée environ.

Ce film, fort bien réussi nous le relevons, peut être consulté sur le site Internet de la Commune ou acheté au prix de Fr. 10.- le DVD auprès du greffe municipal. Il est à souligner qu'il a été diffusé en boucle, de septembre à décembre 2016, sur la chaîne « La Télé ».

1.13 Transports



Les différentes lignes desservant notre Commune remportent un succès toujours grandissant auprès de notre population ce dont la Municipalité ne peut que se réjouir.

La ligne 75 de CarPostal a vu sa fréquentation progresser de près de 4.5%, ce qui est très encourageant. Depuis 2015, cette ligne a été dotée de trois services complémentaires en soirée avec un terminus dans le village des Cullayes.

Le trafic des transports publics associé au transit et au trafic routier du Chemin de la Scierie à Servion fait toujours partie des préoccupations de la Municipalité. Comme vous avez certainement pu le constater, le croisement entre les véhicules y est très difficile sur cet axe, voire parfois impossible notamment en hiver lorsque la chaussée est enneigée. Sur ce chemin passent en moyenne huitante bus par jour ouvrable, ce qui est considérable.

Depuis 2014, des pourparlers sont en cours avec le Service de la mobilité, CarPostal et Les TL afin d'étudier la déviation de tout ou partie des bus sur la Route des Cullayes, plus adaptée à ce type de trafic. La procédure s'avère beaucoup plus longue et surtout plus fastidieuse que nous le pensions. La Municipalité comptait en effet sur la déviation mise en place lors des travaux de construction du trottoir, au printemps 2016, pour convaincre les Directions de ces services de la faisabilité de sa requête, mais malheureusement sans succès.

2. Finances communales

2.1 Taux d'imposition

Depuis 2014, le coefficient d'impôt de la Commune de Servion est fixé à 69 % du taux de base cantonal.



2.2 Classes de revenus imposables

Pour l'année 2014 (*les chiffres des années 2015 et 2016 ne sont pas encore connus*), la répartition de la masse fiscale de notre commune se présente de la manière suivante:

Revenu imposable	Contribuables 2013	Contribuables 2014
à Fr. 0.-	321	371
de Fr. 100.- à Fr. 10'000.-	93	113
de Fr. 10'100.- à Fr. 25'000.-	99	104
de Fr. 25'100.- à Fr. 50'000.-	147	163
de Fr. 50'100.- à Fr. 100'000.-	293	319
de Fr. 100'100.- à Fr. 200'000.-	154	171
dès Fr. 200'100.-	22	27

En 2014 (*les chiffres des années 2015 et 2016 n'étant pas encore connus*), le revenu imposable total des 1'268 contribuables de la Commune s'est élevé à **Fr. 62'150'400.00** (Fr. 63'760'900.00 en 2011, Fr. 56'321'00.00 en 2012 et Fr. 55'210'400.00 en 2013), étant précisé que 371 contribuables (29 %) déclarent un revenu imposable égal à zéro franc.

2.3 Résultats de l'exercice 2016

2016 est le cinquième exercice de la nouvelle Commune fusionnée de Servion.

Le détail des comptes 2016 et les commentaires s'y rapportant se trouvent dans la partie une de ce préavis.

2.4 Révision de la comptabilité

Les comptes ont été révisés le mardi 28 mars 2017 par M. Pierre Busset qui remplit les exigences légales d'indépendance et de qualification au sens de l'article 35c, alinéa 2, du Règlement sur la comptabilité des communes.

La révision a été effectuée selon les normes de la profession. Le réviseur a conclu que les comptes sont correctement tenus et avec exactitude. Son rapport complet est joint aux comptes remis aux Conseillers communaux en annexe au présent rapport.

2.5 Plafond d'emprunts

Pour la commune de Servion, le **plafond d'emprunt** fixé par le Conseil communal **pour la législature 2012 à 2016 s'est élevé à Fr. 13'500'000.00.**

Pour la législature 2016 à 2021, le 9 décembre 2016, le Conseil communal a accepté un **plafond d'emprunt Fr. 15'000'000.00.**

Au 31 décembre 2016, il était utilisé à concurrence de Fr. 9'441'735.00.

2.6 Plafond de cautionnement

Le **plafond de cautionnement** fixé par le Conseil communal **pour la législature 2012 à 2016 s'est élevé à Fr. 1'400'000.00.**

Pour la législature 2016 à 2021, le 9 décembre 2016, le Conseil communal a accepté un **plafond de cautionnement de Fr. 9'500'000.00.**

2.7 Engagements financiers

Les contributions annuelles aux associations intercommunales de droit public et aux associations (selon l'art. 60 ss CC) dont la Commune de Servion est membre au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Descriptif des Associations	2015	2016
ASIJ	Fr. 846'000.00	Fr. 934'000.00
APERO	Fr. 145'761.00	Fr. 156'456.00
ARCOS – AVASAD - APROMAD	Fr. 158'208.70	Fr. 170'370.00
Association intercommunale SFE	Fr. 0.00	Fr. 0.00
Lausanne Région	Fr. 13'913.55	Fr. 14'577.10
ORPCi	Fr. 40'603.50	Fr. 45'398.40
Paroisse catholique – paroisse protestante	Fr. 28'301.05	Fr. 35'626.75
RAS	Fr. 28'120.00	Fr. 28'540.00
SDIS	Fr. 50'848.80	Fr. 43'991.90
Groupement forestier Broye-Jorat	Fr. 2'755.45	Fr. 12'551.70
Déchets carnés	Fr. 00.00	Fr. 114.65

(Cette liste n'est pas exhaustive mais mentionne les principales associations). Les comptes 2016 de la plupart des associations n'ont pas encore été acceptés.

3. Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

Pour rappel, suite à la récente fusion des groupements forestiers de la Haute-Broye et de Jorat-Moudon en une seule entité sous le nom de Groupement Broye-Jorat, les forêts des villages de Servion et de Les Cullayes ont une surface forestière exploitable de 108 ha donnant droit à une coupe moyenne annuelle de 1'225 m³.

Depuis 2014, le garde forestier responsable pour l'ensemble du territoire forestier de la Commune de Servion est Monsieur Marc Rod.



Coupe et vente de bois

Le traditionnel martelage a eu lieu le lundi 2 juin 2016, sous la houlette du garde forestier en présence de la Municipalité. Les 655 m³ martelés se détaillent de la manière suivante :

- A l'entrée de la forêt de Villars, une réalisation de 160 m³ a été martelée. Façonnée en 2016, la surface sera replantée au printemps 2017 par les employés communaux.
- Au milieu de la forêt de Villars, une éclaircie de 106 m³ dans des bois moyens permettra de préparer les lots de bois de feu pour les citoyens au printemps 2017.
- Derrière le zoo, une réalisation de 173 m³ a soldé, au mois de novembre, le peuplement qui avait été mis à mal par les coups de vents successifs et les attaques de bostryches. Les surfaces où « le naturel » était déjà en place ont été préservées, le solde sera replanté à l'automne 2017.
- Au chemin des Trois Communes une mise en lumière faite fin décembre de 144 m³ au bord du chemin en béton permettra au naturel de s'installer.
- En amont du Chemin de Nazareth, une mise en lumière permettra, au début 2017, d'exploiter une surface « bostrychées » et dégagera le naturel déjà en place.

Les volumes coupés en 2016, qui représentent un total de 655 m³, sont légèrement inférieurs au potentiel qu'offrent nos forêts communales. Nous relevons qu'il s'agit d'un choix délibéré de la Municipalité qui, en raison d'une conjoncture actuellement défavorable, souhaite jouer la carte de la prudence.

Une fois de plus, les conditions météorologiques particulièrement humides du printemps 2016 ont rendu l'exploitation forestière difficile. En revanche, l'automne, nettement plus sec, a permis d'exécuter plusieurs chantiers dans d'excellentes conditions. Les coupes mises en soumission ont été confiées à trois entreprises différentes de la région.

La coupe du chemin de la Scierie s'est avérée particulièrement onéreuse pour les finances communales et bénéficiera de subventions qui devraient couvrir le 80% du déficit. Ces dernières seront versées dans le courant du printemps 2017.

Descriptif des coupes effectuées en 2016

- Bois de service : 433 m³
- Bois industriel : 25 m³
- Bois de feu : 197 m³
- Total : 655 m³**



La fourniture de bois de feu par la Commune reste toujours très attractive pour nos habitants qui, en début de chaque année, reçoivent un tous ménages leur permettant de passer commande.

En 2016, ont été vendus directement aux habitants :

- 26 stères de bois long
- 82 ballots de hêtre de 1m
- 3 ballots de résineux de 1m



Notre Commune propose uniquement du bois en ballots ou du bois long. Des big-bags peuvent toutefois être commandés directement au Triage forestier situé à Carrouge.

Le bois de feu de déchetage est vendu à la Coopérative Bois-Energie Jorat Broye, dont la Commune de Servion fait partie. Ce matériaux permet d'assurer l'approvisionnement en plaquettes.

Soins culturaux

En 2016, les soins culturaux ont été effectués par les employés communaux sur une surface de 8.01 ha (801 ares). La Commune reçoit chaque année des subventions cantonales destinées à couvrir une partie des travaux d'entretien pour les jeunes arbres. Le montant est calculé par le garde forestier.

Plantations

Après les coupes, les surfaces libérées doivent bien entendu être reboisées. Des plantations représentant 34 ares composées de 375 jeunes arbres ont été effectuées durant l'année 2016.

Les essences se répartissent de la manière suivante :

- 150 épicéas
- 225 autres résineux

150 épicéas et 150 sapins Nordmann ont également été plantés sur le site de l'ancienne décharge de Les Cullayes.

Sous la surveillance du garde forestier, l'ensemble de ces plantations a été confié au personnel de la voirie communale formé à cet effet.

Abattage d'arbres sur des propriétés privées

Plusieurs propriétaires ont manifesté leur intention d'abattre des arbres situés sur leur propriété, pour la plupart malades ou devenus trop envahissants, voire dangereux.

Sur la base du plan de recensement des arbres de l'ancienne Commune de Servion, les arbres qui possèdent un diamètre égal ou supérieur à 30 cm sont considérés comme protégés. En revanche, selon le Règlement communal de l'ancienne Commune de Les Cullayes, il en est de même pour ceux de 25 cm et plus.

Dès lors, sauf en cas d'urgence, avant que la Municipalité n'autorise leur abattage, ils font l'objet d'un affichage public de 20 jours au pilier public.

Afin d'uniformiser le diamètre pour l'ensemble du territoire communal et par souci d'équité envers ses habitants, la Municipalité a donné mandat à Idées verts pour recenser et établir un plan de tous les arbres de 25 cm et plus. Ce plan et le nouveau Règlement qui l'accompagnera seront soumis à l'approbation du Conseil communal après avoir reçu l'aval préalable des Services cantonaux compétents, probablement dans le courant de l'année 2018.

Feu bactérien – contrôle par des professionnels

Plusieurs foyers de feu bactérien ont été détectés ces dernières années dans le village de Servion. Mandat a donc été donné à l'entreprise Idées Vertes de Servion pour procéder chaque année aux contrôles nécessaires, répondre aux questions des citoyens et détruire, si besoin, les arbres et les buissons qui seraient touchés.

Dans le village de Les Cullayes, aucun cas n'a été découvert pour l'instant. Un contrôle de prévention a toutefois été confié à Monsieur Thierry Weber, membre du personnel de la voirie communale et au bénéfice d'un CFC de paysagiste.

Détecter un cas de feu bactérien requiert des connaissances professionnelles et la manière dont les plants touchés doivent être détruits une formation adaptée. Sur le site communal et aux piliers publics se trouve la liste des espèces les plus vulnérables à la bactérie responsable de cette maladie.

Travaux d'aménagement en forêt

Durant l'été 2017, une « Action en forêts » a été lancée par les élèves de 9 et de 11^{ème} Harmos du Jorat.

Pour Servion, sous le contrôle du service de la voirie communale et du Municipal en charge de ce dicastère, les deux aires de pique-nique situées sur les rives du ruisseau « Le Flon » et le petit chemin par lequel on y accède ont été remis en état. Des copeaux de bois ont été déversés, les marches en bois refaites, les barrières et le pont consolidés et le ruisseau à cet endroit nettoyé de ses détritits.

Une agape très appréciée (cervelas grillés) a été servie à midi à ces valeureux jeunes volontaires. L'expérience a rencontré un vif succès tant auprès des participants que des accompagnants.



Des sentiers pédestres forestiers après leur remise en état.

Chalarose du frêne – une maladie qui décime nos forêts

La Commune de Servion n'est pas épargnée par la « Chalarose du frêne » (*flétrissement du frêne*) qui touche désormais l'ensemble du territoire forestier suisse.

A court terme, cette essence bien de chez nous est malheureusement condamnée à disparaître des paysages de notre pays. A ce jour, il n'existe en effet aucun traitement capable d'éradiquer le champignon responsable qui est principalement véhiculé par les vents.



Un relevé précis des frênes atteints a été établi par Monsieur Matthieu Détraz, stagiaire forestier, et la Municipalité n'a pas d'autres alternatives que celle de faire abattre, à plus ou moins court terme, les arbres malades qui menacent de casser et de mettre en danger la sécurité d'autrui, notamment le long des voies de communication.

Cette démarche n'est pas sans incidence sur les finances communales puisque ces travaux seront entièrement à la charge de la Commune (aucune subvention de quelque nature que ce soit n'est en effet prévue pour cela).

Quelques mots sur le bois, une ressource naturelle renouvelable.

Son utilisation aide à maintenir des forêts saines. Elle participe à la lutte contre le réchauffement climatique et elle assure des emplois dans les régions.

Il est intéressant de savoir que les forêts suisses comptent 535 millions d'arbres, soit 66 par habitant. Toutes les trois secondes, il y repousse 1 m3 de bois. En récoltant du bois, les propriétaires forestiers créent des forêts plus claires, dans lesquelles des arbres jeunes et sains assureront la relève.

Le bois coupé est transformé par l'artisanat traditionnel ou l'industrie moderne en produits de haute qualité. Le bois suisse ne sert pas seulement à construire, mais aussi à chauffer. La chaleur issue de nos forêts contribue au remplacement des énergies fossiles et donc au tournant de la stratégie énergétique suisse. Sur 100 francs investis dans l'énergie du bois, il en reste quasiment 100 en Suisse. Le bois est un agent énergétique produit de façon centralisée, ce qui réduit ses frais de transport, ménage l'environnement, améliore la sécurité d'approvisionnement et soutient l'économie régionale.

Comme les autres ressources, le bois n'est pas disponible en quantité illimitée. Après une période de pillage des forêts européennes au XIXe siècle, la Suisse a adopté en 1876 sa première loi restrictive sur les forêts, grâce à laquelle, aujourd'hui encore, il n'est pas permis d'exploiter plus de bois qu'il n'en pousse. L'aire forestière – un tiers de la surface du pays – est rigoureusement protégée et le volume de bois sur pied est même en augmentation dans de nombreux endroits. Nos forêts abritent plus d'un tiers des espèces animales et végétales du pays tout en offrant aux humains des espaces de détente de haute valeur.

Les propriétaires forestiers veillent à ce qu'il en reste ainsi. Toutefois, ils ont besoin des recettes de la vente du bois. Or cette source principale de revenu se tarit toujours plus car le bois suisse est fortement concurrencé par les importations bon marché de produits finis et semi-finis. Si les consommatrices et les consommateurs souhaitent soutenir les forêts suisses et la production régionale, il est important qu'ils soient attentifs au Certificat d'origine bois Suisse.

3.2 Cours d'eau

Pose d'un enrochement aux abords du ruisseau « Le Parimbot »

Sur environ 4 mètres, entre le pont et la tête de décharge EC, un nouvel enrochement a été posé aux abords du ruisseau « Le Parimbot » qui se situe à proximité de la STEP. Le 63% de ces travaux a été pris en charge par le Canton.

Travaux de renaturation du ruisseau « Le Flon »

L'étude de cet important projet de renaturation ou de revitalisation du ruisseau « Le Flon », a démarré en 2012. Les tractations ont été longues et fastidieuses mais le projet a enfin pu se concrétiser dans le courant de l'été 2016.

Désormais le cours d'eau coule paisiblement dans un environnement adéquat qui bientôt verra apparaître une faune et une flore des rivières.



Un panneau didactique relatant le travail effectué, les améliorations apportées et les essences plantées sera installé au printemps 2017.

Relevons que la totalité des travaux a été subsidiée. Le Canton et la Confédération ont pris en charge 95% et le solde soit 5%, normalement à charge du propriétaire du terrain, sera assumé par le Fonds nature « Naturemade star » de la Romande Energie.

Une convention notariée a été signée entre le propriétaire du site et la Commune afin de définir les différents espaces et les accès (servitudes) nécessaires à l'entretien du ruisseau et des berges.

RENATURATION DU FLON



Commune de Servion
Avec le soutien de

naturemade
star!

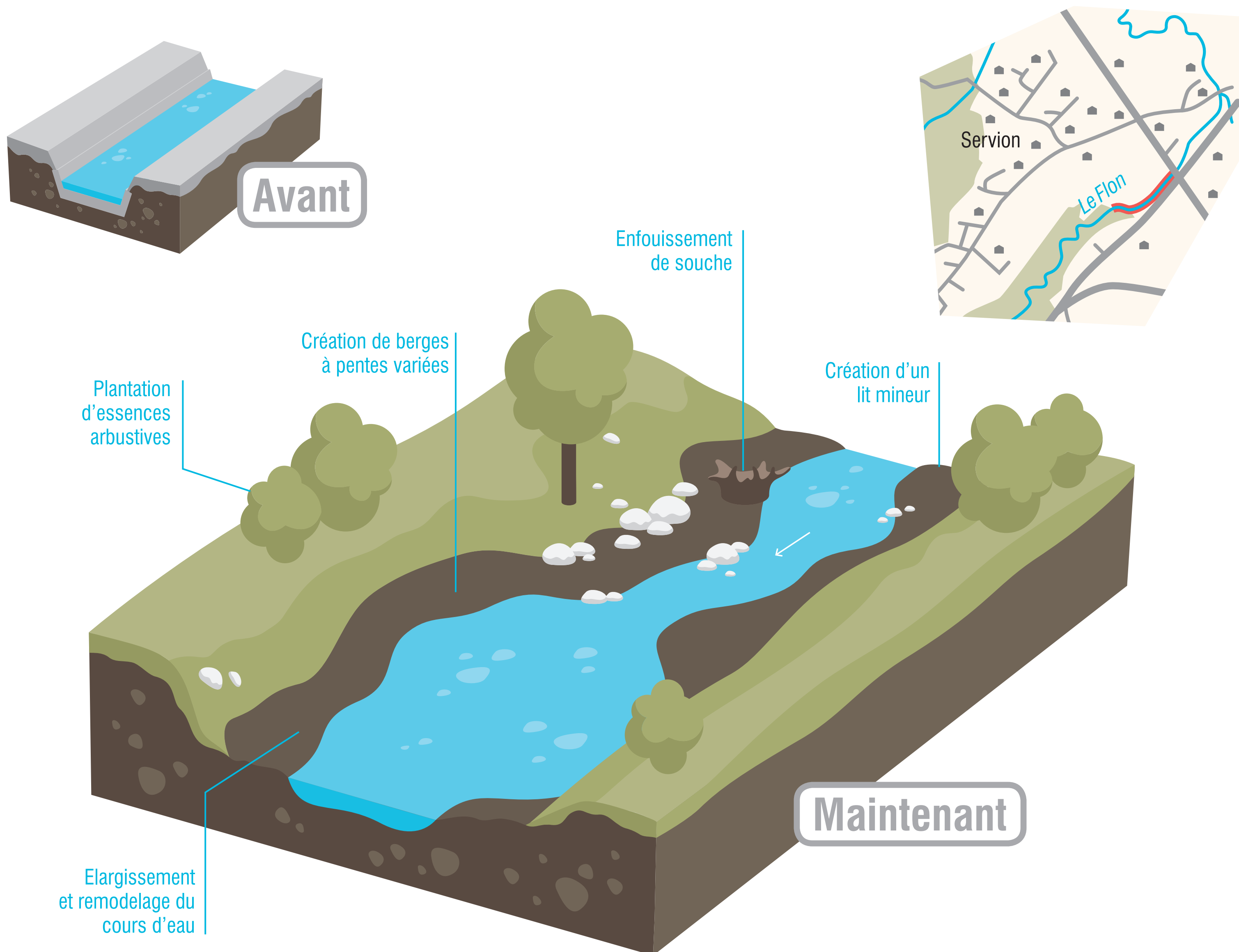


LA RENATURATION, C'EST QUOI ?

La renaturation consiste à redonner à un cours d'eau artificiel les caractéristiques proches de son état naturel en restaurant au mieux son fonctionnement et son équilibre écologique.

OBJECTIFS DES TRAVAUX EFFECTUÉS

Partant d'un canal corseté en béton, les objectifs de ce chantier étaient les suivants : recréer des rives naturelles, reconstituer un espace propice au « milieu aquatique », diversifier les milieux favorables à la faune et à la flore en portant une attention particulière aux structures naturelles.



QUI EN PROFITE ?

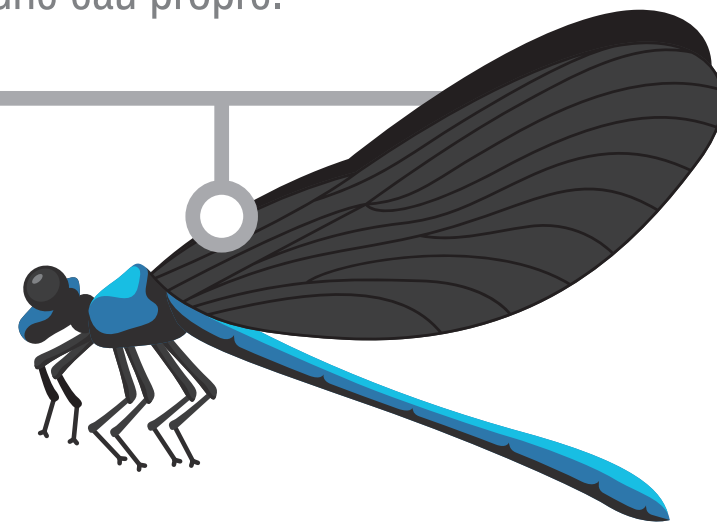


L'iris jaune

L'iris jaune, ou iris faux acore, est reconnaissable à ses fleurs jaunes et des feuilles linéaires qui peuvent atteindre 90 cm de hauteur. Cette plante, qui aime les milieux à l'interface entre l'eau et la terre, se rencontre principalement en-dessous de 1000 m d'altitude. Elle est protégée sur tout le territoire national.

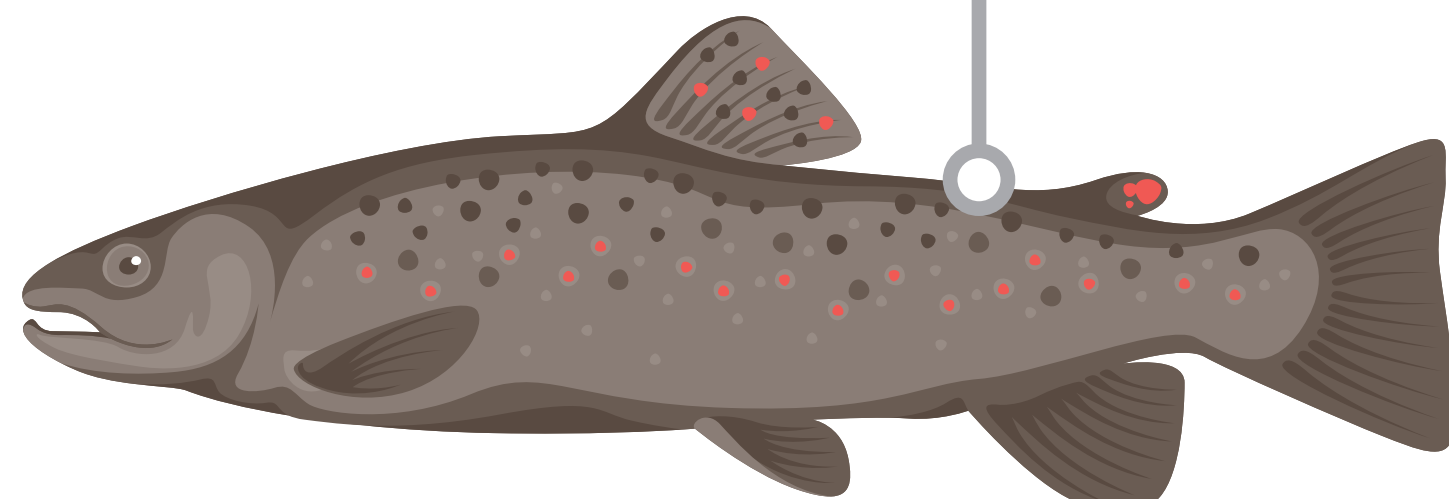
Calopteryx vierge

Le calopteryx vierge est une libellule du sous-ordre des « demoiselles », caractérisées par un corps mince et des ailes repliées au repos. L'abdomen des calopteryx vierges mâles est bleu-vert métallique et ne mesure pas plus de 4 cm. Cette espèce fréquente principalement les petits ruisseaux rapides avec une eau propre.

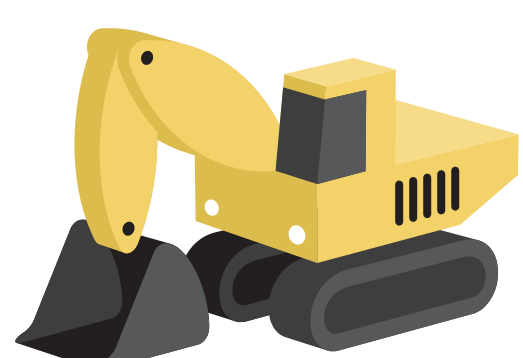


Truite de rivière

La truite de rivière a un corps très élancé qui lui permet de nager facilement dans les eaux vives qu'elle affectionne. Sa taille va de 20 à 50 cm, suivant le milieu et elle se nourrit d'abord de larves et d'insectes, puis de petits poissons.



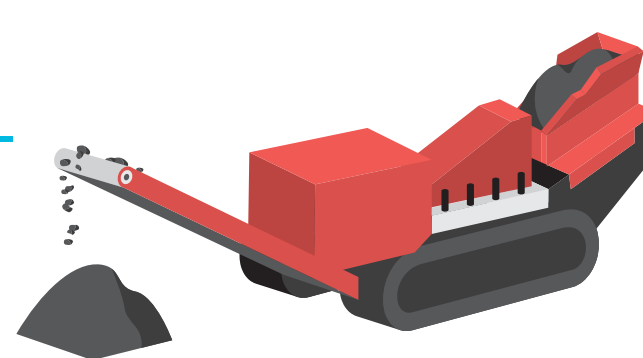
CE CHANTIER A NÉCESSITÉ...



Une pelle
mécanique de
26 tonnes



Des camions-
bennes à
4 essieux



Un concasseur
800m³ de
béton recyclé

Dates de réalisation : août 2016 - novembre 2016

3.3 Bâtiments

Entretien général

Les travaux habituels d'entretien et de contrôle ont été entrepris sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Une vérification de leur état et le nettoyage régulier des différentes toitures ont été planifiés avec une entreprise spécialisée de la région. Ils auront lieu une fois par année et les réparations nécessaires plus importantes seront planifiées et budgétées de cas en cas selon l'urgence.

Afin de garantir la sécurité des usagers, de la cave au grenier, les bâtiments communaux ont été équipés de signalisations fluorescentes indiquant d'une manière claire les sorties de secours.

Comme chaque année, divers appareils ménagers vétustes ont dû être réparés ou remplacés comme notamment un plan de cuisson aux Cullayes et une machine à laver à Servion.

Des « tags » ont fleuri sur plusieurs de nos bâtiments. A chaque fois, bien qu'il soit très difficile d'identifier les auteurs (cela arrive parfois), une plainte a été déposée à la gendarmerie par la Municipalité.

La Retraite

Les façades du bâtiment de la Retraite à Servion ont été entièrement repeintes et la molasse a retrouvé son aspect original grâce aux connaissances d'une entreprise spécialisée de la région.

La Retraite avant



et après les travaux de réfection des façades



Le Vieux Collège de Servion

L'appartement de 2.5 pièces situé dans les combles du Vieux Collège à Servion a été entièrement remis à neuf (*cuisine, salle de bain, carrelage, parquet, peinture, etc.*).

L'essentiel des travaux a été confié à Monsieur Carlos Alves, employé au service de la voirie et responsable de l'entretien des bâtiments et le 1^{er} avril 2016, c'est accueillant et ravissant, que ce logement a pu être loué à une personne du village.

Une nouvelle cuisine a remplacé l'ancien agencement



A l'extérieur de ce bâtiment, des grilles ont été posées sur les « sauts de loup » afin d'éviter que des souris ou d'autres petits animaux ne s'y retrouvent prisonniers.

Travaux plus importants : création de 2 garages en lieu et place d'une dépendance vétuste à La Ferme communale

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis n° 20-2015 le 4 décembre 2015, l'ancienne dépendance de la ferme communale, qui menaçait sérieusement de s'effondrer, a été démolie pour être remplacée par deux garages loués depuis aux locataires de la Ferme.

L'ancienne dépendance



remplacée par deux garages flambant neufs



Chapelle de Servion – mise à disposition pour « l'Ecole du dimanche »

Notre chapelle a été mise à disposition du Conseil de paroisse afin qu'un lieu adéquat puisse être offert aux enfants qui souhaitent suivre l'Ecole du dimanche.

L'installation mise en place est provisoire et la chapelle peut, si besoin, rapidement retrouver l'aspect nécessaire à un lieu de culte.

Relevons que pour accueillir les enfants, ce site a été équipé de toilettes chimiques.

Salle communale

Cette année encore, la salle communale a vu ses locations augmenter. En plus des cours de gymnastique (*3 cours par semaine*), des séances communales et intercommunales, 74 réservations ont été enregistrées en 2016 (*67 en 2015 et en 2014*).

Ce site accueillant, bien placé, facile d'accès, disposant d'un équipement professionnel tant au niveau de la cuisine que de l'audio et du mobilier, d'un vaste parking ainsi que d'un grand jardin est très apprécié et remporte de plus en plus de succès notamment lors d'anniversaires mais principalement pour des mariages.



Assurances des bâtiments – révision du portefeuille

Le portefeuille des assurances des bâtiments a été revu dans le courant de l'année 2016. Plusieurs compagnies ont été mises en concurrence et le mandat a finalement été attribué à la Vaudoise Assurance avec qui nous collaborions jusqu'à maintenant et qui offrait la meilleure couverture aux conditions les plus favorables.

3.4 Terrains

Dans sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil communal a autorisé la vente des quatre parcelles communales constructibles, situées dans le quartier des Grandes Ravaires dans le village de Les Cullayes.

A la fin 2016, la parcelle n° 2051 était vendue pour la somme de Fr. 501'200.00 et deux autres « promises-vendues ». Pour ces dernières, les parcelles n° 2012 et n° 2169, le transfert de propriété interviendra dans le mois qui suivra l'octroi du permis de construire.

Lors de chacune de ces transactions, la Municipalité a rencontré les futurs acquéreurs afin d'évaluer s'ils répondaient bien à l'ensemble des critères liés à la vente de ces terrains.

La parcelle n° 2085, encore disponible, est plus difficile à vendre principalement en raison de sa surface (1'721 m²) mais également par son implantation proche d'une grande ferme qui masque le soleil, particulièrement en hiver. Des pourparlers sont en cours et la Municipalité a bon espoir de trouver un ou des acquéreurs dans le courant de l'année 2017.

4. Travaux publics - Urbanisme

4.1 Urbanisme - constructions

Arrêts de bus

Actuellement le village de Servion compte quatre arrêts de bus situés aux emplacements suivants : à proximité du parc animalier, au bas du Chemin de la Scierie, à proximité du Café-Théâtre Barnabé et le dernier à l'arrêt « Poste Croisée ».

A la fin 2015, constatant que la clientèle du bureau communal et les habitants du haut du village de Servion empruntaient volontiers les transports publics, la Municipalité a approché CarPostal pour solliciter un arrêt supplémentaire à la hauteur du « Vieux Collège » de Servion. Les pourparlers ont rencontré un avis favorable et cet arrêt, équipé d'un éclairage adéquat, est devenu opérationnel au changement d'horaire de décembre 2016. Il se nomme tout simplement « Vieux Collège » et il permet désormais un accès facilité aux différents services communaux pour l'ensemble de la population des deux villages.

Les habitants du village de Les Cullayes sont desservis par deux arrêts de bus, l'un situé en face de la salle communale et l'autre dans le quartier de Pra la Tête, entre le village de Les Cullayes et celui de Servion.

Sur demande de plusieurs membres du Conseil communal, la Municipalité étudie la possibilité de couvrir ces abris afin que les usagers puissent attendre leur bus dans les meilleures conditions possibles.

4.2 Routes

Entretien général du réseau routier

Différents travaux de maintenance et d'entretien ont été réalisés sur le réseau routier communal des deux villages. Il s'agit principalement de travaux dits de « reflashage » et de pontage des fissures.



Le personnel de la voirie communale occupé à remettre en état nos routes.

Comme chaque année au printemps, quelques trous en formation dans le revêtement endommagé par le gel hivernal et par les travaux de déneigement ont été rebouchés.

Des tronçons de chemins communaux situés en zone agricole et forestière ont été remis en état par le personnel de voirie. Il s'agit de la stabilisation des accotements et de la remise en état des bords de chaussée.

Au printemps et en automne a lieu le traditionnel balayage du réseau routier communal ; pour cela, la Municipalité a recours aux services d'une entreprise. Entre deux, elle utilise le matériel communal, voire parfois la balayeuse de la Commune de Jorat-Mézières.

En 2016, le chemin d'accès à la nouvelle STEP (du côté Essertes), fortement endommagé par les travaux de construction a été refait. Le coût des travaux s'est réparti entre les Communes d'Essertes et de Servion, partenaires dans l'exploitation et la gestion de la STEP.

Afin de répondre aux normes en vigueur, il a été décidé de remplacer petit à petit les anciens panneaux de circulation non conformes dont certains étaient à peine lisibles comme notamment ceux annonçant les zones 30 km/heure dans le village de Les Cullayes.

Réfection de la RC 637d entre Servion et Les Cullayes

Les travaux de réfection de la chaussée RC 637d reliant Servion à Les Cullayes, comprenant l'élargissement de la route, la stabilisation du bas-côté, le renforcement de la chaussée et la modification des niveaux afin de permettre une meilleure élimination de l'eau, ont été entrepris sur la partie du domaine cantonal (*appelée communément hors traversée*).

La partie communale (*appelée en traversée*) a pu se faire uniquement sur le village de Servion. Le retard pris par les travaux cantonaux et l'arrivée des températures fraîches de l'automne a contraint la Municipalité à reporter les travaux touchant le village de Les Cullayes à l'été 2017.

La plupart du temps, les travaux ont pu se dérouler sans que la route ait dû être entièrement fermée, soit en circulation alternée gérée par des feux. Les quelques jours de fermeture totale, notamment pour la pose du revêtement en juillet 2016, ont été annoncés à la population par tous ménages, par affichage sur le site de la Commune et aux piliers publics et dans certains cas par courrier personnel adressé aux riverains particulièrement touchés.

La Municipalité a profité de ces travaux pour faire poser une bordure le long du parking du SPA Tempête de Calme afin d'éviter qu'en cas de fortes précipitations, le gravier de l'aire de stationnement ne se répande dans les collecteurs.

Création d'un trottoir franchissable le long du Chemin de la Scierie à Servion

Après avoir pu, non sans difficulté, lever ou faire retirer les oppositions déposées lors de la procédure d'enquête, les travaux de construction de ce trottoir ont démarré le 29 mars 2016. Cette réalisation bien qu'initialement controversée par plusieurs propriétaires riverains, correspond aux attentes de la Municipalité qui a pu avec satisfaction constater une nette amélioration de la sécurité des piétons dans ce secteur.

Il est à rappeler que le Conseil communal a validé ce projet lors de la séance du 16 juin 2014 en acceptant le préavis municipal n° 03-2014.



Projet d'aménagement du Chemin du Centre à Servion

La construction du nouveau collège intercommunal ASIJ à Servion requiert le réaménagement complet du quartier et du Chemin du Centre. Dès lors, en collaboration avec l'ASIJ, la Municipalité a entrepris une étude de mobilité afin d'étudier la situation actuelle et de fixer des principes d'accès qui répondent au mieux à l'augmentation du trafic inhérent à l'ouverture de la nouvelle structure scolaire tout en tenant compte des bureaux et commerces actuels.

Raison pour laquelle, en plus de l'aménagement routier, la réorganisation des places de parc situées sur la parcelle communale où se trouvent les deux bâtiments communaux a également été étudiée. Elle va se réaliser par la construction d'un nouveau parking de 53 places.

Il avait été prévu de présenter la 1^{ère} étape du projet d'aménagement à l'approbation des membres du Conseil communal en mars 2017, ce qui a été fait.

Sur demande de la Municipalité, une commission composée de sept membres du Conseil communal, désignés par le Président en août 2016, a étudié et s'est prononcée sur ce projet. Plusieurs séances ont eu lieu dans le courant de l'automne 2016 et les remarques apportées ont été prises en considération par la Municipalité pour parachever le dossier qui, après avoir reçu l'aval du Conseil communal et de la DGMR, sera mis à l'enquête publique. Si tout se passe bien, le premier coup de pioche devrait avoir lieu dès la fin de l'été 2017.

La construction d'un trottoir sur la partie sud du Chemin du Centre et l'aménagement de la partie centrale du quartier sont également envisagés mais dans le cadre d'une seconde étape qui devra être traitée en accord avec les propriétaires bordiers touchés par sa réalisation.

Matériel d'entretien, de déneigement et de sécurité du réseau routier communal

Notre parc de machines d'entretien, de déneigement et de sécurité du réseau routier communal a généré quelques coûts en 2016. Le détail se trouve dans le compte n° 430.311.000.

4.3 Parcs et promenades - cimetière

Cimetière

Les travaux habituels d'entretien courant (nettoyage, taille, etc.) de ces espaces ont été réalisés tout au long de l'année par le personnel de voirie.

La partie Nord-Ouest du cimetière de Les Cullayes a été désaffectée au printemps 2016. La procédure habituelle a été appliquée soit : insertion dans la Feuille des avis officiels et courrier adressé aux familles (pour autant qu'elles soient connues) avec un délai de 6 mois pour retirer les effets qu'elles souhaitent conserver. La remise en état finale et l'ensemencement du terrain seront entrepris dans le courant du printemps 2017 dès que les conditions météorologiques le permettront.

Parcs – espaces verts et places de jeux

Les travaux habituels d'entretien courant (nettoyage, taille, etc.) ont été entrepris tout au long de l'année par le personnel de voirie.

Afin d'éviter tout risque d'accident, un contrôle régulier des places de jeux est effectué par le personnel de la voirie communale. Les jeux trop vieux ou en mauvais état sont systématiquement remplacés.

Le skate-park des Cullayes, né de la volonté d'un groupe de jeunes habitant Les Cullayes, a vu son aboutissement en octobre 2014. Depuis, son succès ne démentit pas, il est très apprécié tant par les grands que par les petits (accompagnés de leurs parents bien sûr). Bien qu'il ait initialement suscité quelques craintes auprès des riverains, principalement au niveau des nuisances sonores, son utilisation régulière ne pose aucun problème insurmontable et apporte une animation particulière au centre du village de Les Cullayes.

4.4 Ordures ménagères et déchets

Extension du couvert et de l'aire bétonnée de la déchetterie de Servion

Les travaux d'extension du couvert et de l'aire bétonnée de la déchetterie communale, approuvés par le Conseil communal dans sa séance du 16 mars 2015 sur la base du préavis n° 02/2015, ont débuté en septembre 2015 et se sont terminés au printemps 2016.

L'espace ainsi créé a permis à la Municipalité d'installer une benne compactante pour le papier en plus de celle réservée au carton.



En automne 2016, une solution ayant été trouvée avec une entreprise de récupération et de tri des déchets, une benne destinée à recevoir le plastique a pu être installée sur le site permettant ainsi une économie non négligeable de sacs blancs. Relevons que le coût du traitement du plastique est reporté sur la taxe de base facturée aux habitants.

Nous en profitons pour rappeler que la plupart des emballages en plastique peuvent être ramenés dans les points de vente où des containers sont mis à disposition.

Benne réservée au plastique.

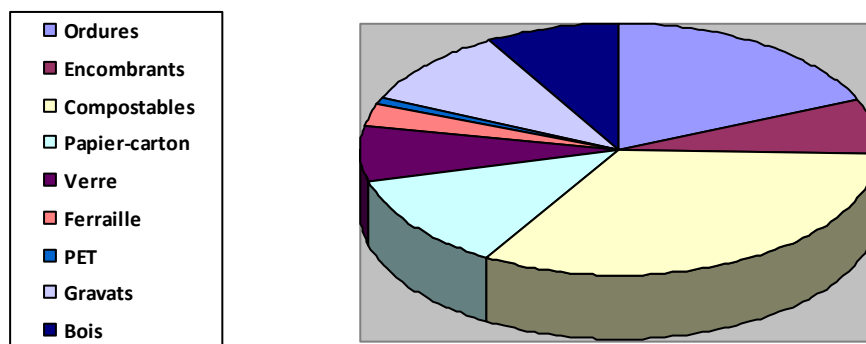


La gestion des deux déchetteries ne se déroule pas sans difficulté. Quelques citoyennes et/ou citoyens récalcitrants refusent encore de respecter les consignes tout comme les sites mis à disposition et le travail du personnel de voirie.

Ainsi, profitant d'un accès libre et facilité, grâce aux badges, ils déposent des déchets prohibés ou en vrac sans procéder au tri nécessaire.

Les nouveaux horaires d'ouverture ont grandement amélioré la situation et bien que ces restrictions aient, au début, fait couler un peu d'encre, très rapidement les usagers en ont pris l'habitude.

Comparatif des différents types de déchets traités en 2016



Descriptif et tonnages des déchets collectés depuis 2012

Types de déchets	2012 (tonnage)	2013 (tonnage)	2014 (tonnage)	2015 (tonnage)	2016 (tonnage)
Ordures ménagères	384.88	410.32	194.56	200.49	220.66
Objets encombrants	89.64	110.76	100.70	82.81	80.78
Déchets compostables	515.90	404.54	646.21	374.30	393.02
Papier et carton	136.12	153.53	147.45	148.68	143.61
Verre mélangé	35.02	30.18	22.32	31.49	22.94
Verre trié	59.03	58.07	41.71	68.18	63.45
Ferraille	35.87	32.41	29.74	34.09	32.72
PET	2.83	5.88	8.16	8	7.90
Gravats	134.75	155.75	203	192.50	120.75
Bois	86.71	101.54	104.84	90.34	97.64

soit :

Population au 31.12.2012 : 1'825 habitants principaux soit 811 kg/habitant

Population au 31.12.2013 : 1'858 habitants principaux soit 787 kg/habitant

Population au 31.12.2014 : 1'893 habitants principaux soit 792 kg/habitant

Population au 31.12.2015 : 1'908 habitants principaux soit 645 kg/habitant

Population au 31.12.2016 : 1'918 habitants principaux soit 619 kg/habitant

La gestion des déchets en quelques chiffres :

- Taxe au sac – rétrocession de l'année 2016**

Le coût du transport des sacs blancs taxés au lieu d'incinération, en l'occurrence la SATOM à Monthey, est partiellement financé par une rétrocession sur le nombre de kilos amenés. En 2016, la rétrocession s'est élevée à Fr. 78'764.59 ce qui correspond à 220.660 tonnes de déchets évacués par le biais des sacs blancs.



- Le PET**

Les points de collecte de bouteilles PET, mis à disposition dans les deux déchetteries, totalisent en 2016 : 7'120 kilos de bouteilles à boissons. Ces quelques 258'456 bouteilles qui seront transformées en PET de qualité économisent en faveur de l'environnement l'équivalent de 21'360 kg de gaz à effet de serre et environ 6'764 litres de pétrole. Nous ne pouvons dès lors que recommander à nos citoyens de poursuivre le tri des déchets.

PET-Recycling Schweiz a décerné un certificat environnement à la Commune de Servion pour l'année 2016.



PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

**ADMINISTRATION COMMUNALE
1077 SERVION**

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

7120 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2016. Ces quelques 258456 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 21360 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 6764 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur

- **Vêtements usagés**

En 2016, le container mis à disposition par Texaid dans la déchetterie de Servion a collecté 9'047 kg de vêtements sur l'ensemble du territoire communal.

Deux autres containers sont mis à disposition par Textura dans lesquels en 2016 ce ne sont pas moins de 4'360 kg de vêtements usagés qui ont été déposés pour le village de Les Cullayes et 7'709 kg pour le village de Servion.

- **Les déchets compostables – un poste qui pèse lourd dans le budget du ménage communal**



Le coût du traitement des déchets compostables reste un point important du poste déchets puisqu'en 2016, il a atteint la somme de Fr. 39'405.65 contre Fr. 37'772.00 en 2015.

Rappelons que les déchets compostables de volumes importants (dépassant 2 m3) ou de gros diamètres (arbres par exemple) ne sont pas traités dans notre déchetterie communale. Les détenteurs doivent les amener directement à la Compostière de la Coulette. Pour les branchages et les petits diamètres, ils peuvent obtenir un bon au greffe municipal et la Coulette refacturera le traitement de ces déchets à la bourse communale. En revanche, le traitement des souches, branches dont le diamètre dépasse 10 cm, des planches ou des gros volumes de bois sera directement refacturé au détenteur.

Opération « Coup de balai »

En 2016, pour la première fois depuis de nombreuses années, la Municipalité, en collaboration avec le Comité des fêtes, a lancé l'opération « Coup de balai » lors de laquelle par une journée de printemps quelque peu humide, petits et grands se sont lancés à l'assaut des débris qui encombraient le ruisseau « Le Flon ».

La chasse aux déchets...



... fut très fructueuse, environ 200 kg de déchets divers ont été récoltés.



4.5 STEP – STAP et réseau des canalisations EC-EU

Depuis 2015, des chantiers de grande envergure liés à l'assainissement ont vu le jour sur le territoire de la Commune. Afin que vous puissiez en considérer l'ampleur, nous vous les relatons brièvement ci-après.

- Les premiers travaux ont commencé par la mise en séparatif des quartiers des Gollies, des Planches et de la Bruyère aux Cullayes. Ils se sont déroulés entre le printemps 2014 et juin 2015. Ce n'est pas moins de 45 propriétés qui ont été concernées. Des contrôles sur l'ensemble des parcelles privées ont contraint la Municipalité à exiger plusieurs mises en conformité.
- En mars 2015, de nouveaux collecteurs EC/EU ont été construits dans le quartier de la Chapelle à Servion. La mise en séparatif de ce quartier a permis à plusieurs villas récemment construites de s'y raccorder.
- Entre octobre 2014 - 2015, ce fut le tour de la construction de la nouvelle station d'épuration (STEP) destinée aux Communes de Servion et d'Essertes.

Durant la même période, le réseau d'épuration du village de Les Cullayes a été relié sur celui de Servion par un grand collecteur et l'ancienne station d'épuration de Les Cullayes s'est vue transformée en station de pompage (STAP).

La station d'épuration de Servion-Essertes a été inaugurée le samedi 23 avril 2016 par une journée froide et pluvieuse.



Madame Laurence Dapples de la DG, accompagnée de délégations des autorités de Servion et d'Essertes, coupe le ruban d'accès au site de la STEP.

- Suite à cela, au printemps 2016, pourvu de l'aval du Conseil Communal qui a accepté le 28 septembre 2015 le préavis n° 07/2015, ce sont les collecteurs des eaux usées et des eaux claires du quartier du Praz du Perey à Servion qui ont été entièrement remis en état. Là aussi, plusieurs propriétaires ont dû entreprendre des travaux, parfois très importants sur leurs tronçons privés respectifs.



Réfection des collecteurs dans le quartier du Praz du Perey à Servion des travaux de grande envergure.



- Enfin, en automne 2016, considérant les arrivées d'eau claire encore trop importantes à la station d'épuration (STAP), la Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour procéder aux contrôles des raccordements, cette fois-ci, des quartiers du Channey, de la Montagne et de Moratoux à Servion.

Les résultats de ces contrôles ne sont malheureusement pas très réjouissants et ils contraignent la Municipalité à devoir entreprendre, à relativement court terme, d'importants travaux de mise en conformité. Ces derniers seront soumis à l'approbation du Conseil communal par le biais d'un préavis à la fin de 2017, voire au début 2018.

Entretien général des collecteurs

Différents curages de collecteurs communaux, avec passage caméra, ont été entrepris en 2016 principalement sur des collecteurs qui ont été repris par la Commune en tant que collecteurs communaux et sur ceux posant problèmes. Le passage de caméras permet de visionner l'intérieur des collecteurs existants et de détecter tout dysfonctionnement éventuel comme par exemple une obturation, une infiltration des eaux claires dans les eaux usées, etc.

4.6 Gestion des dossiers d'enquête

Enquêtes – permis de construire – permis d'habiter et d'utiliser

En 2016, en collaboration avec le Municipal en charge des constructions, le bureau technique communal a traité :

- 21 dossiers de mises à l'enquête
- 24 permis de construire
- 20 permis d'habiter
- 16 autorisations de minime importance
(autorisation municipale pour des petites constructions)

5. Formation - Jeunesse

5.1 Autorités scolaires

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Conseil intercommunal de l'ASIJ (*Association scolaire intercommunale du Jorat*) est composé de 54 délégués des dix Communes membres de l'Association. Chaque Commune est représentée par deux délégués municipaux pour la délégation fixe et d'un délégué des Conseils généraux ou Communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.



Depuis le 1^{er} juillet 2016, la délégation communale représentée auprès de l'ASIJ se compose de la manière suivante :

ASIJ - Assemblée des délégués de la Commune de Servion

Délégués de la Municipalité	Délégués du Conseil communal
Matthey Cédric (Syndic)	Jordan Patrice
Ries Monique (Municipale)	Gay Caroline
	Kaba Denys
	Berger Jérôme
Au Comité directeur : Boand Yves	

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à trois reprises en 2016 soit les 8 juin à Forel, 21 septembre à Mézières (pour l'assermentation des nouvelles autorités) et le 7 décembre aux Cullayes.

Le Comité de direction ou CODIR, organe Exécutif, s'est réuni à 18 reprises afin de traiter les affaires courantes d'une part et pour suivre l'avancement des travaux des différentes commissions d'autre part. Ces dernières se sont réunies à de nombreuses reprises, hors des séances du Comité de direction, pour traiter les sujets des divers préavis à préparer. Le directeur de l'EPS (*Etablissement primaire et secondaire*) du Jorat est régulièrement présent aux séances du Comité de direction et collabore, si besoin, dans le cadre des commissions thématiques.

Relevons qu'un responsable administratif, en la personne de Monsieur Nicolas Deprez, a été engagé afin de seconder le Comité directeur dans les différentes tâches qui lui sont confiées.

Pour rappel, voici quelques points marquant de la vie scolaire :

- Le 1^{er} janvier 2013 : fusion de l'Association intercommunale des établissements scolaires de Mézières et environs, comprenant les 10 anciennes Communes de l'ancienne AIESM avec les cercles scolaires de Forel et de Savigny en un seul groupement pour donner naissance à l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat sous la dénomination ASIJ avec pour conséquence le rapatriement des élèves du cycle secondaire sur un site unique au collège du Raffort à Mézières et la répartition des élèves du cycle primaire dans les classes des villages et les collèges de Forel et de Savigny.
- Dès la rentrée scolaire d'août 2016, la Commune de Syens a intégré l'Association intercommunale ASIJ. Un avenant aux statuts, tenant également compte de la fusion des Communes de Carrouge, Ferlens et Mézières devra être adopté par le Comité de direction, le Conseil intercommunal et le Conseil d'Etat.

- Après quelques tracasseries qui ont retardé le début de la construction, le 17 mai 2016 a pu être donné le premier coup de pioche du futur collège intercommunal de Servion qui accueillera dès la rentrée 2017 six salles de classes, une classe ACT/ACM, une salle de gymnastique et des locaux prévus pour l'accueil parascolaire (UAPE et externe).

Le terrain sur lequel s'érige ce bâtiment est une parcelle appartenant à la Commune de Servion, achetée à cet effet et mise à disposition de l'ASIJ pour une durée de 100 ans par le biais d'un acte notarié (Convention de droit de superficie). Ce nouveau collège se nommera « Le Collège des Goilles ».

- En parallèle le projet d'un second collège intercommunal prévu à Carrouge est à l'étude et fait toujours l'objet de nombreux débats.
- Le Collège du Raffort à Mézières a été agrandi entre 2015 et 2016 par la création de 4 salles de classe, d'un réfectoire de 180 places et d'une bibliothèque. L'inauguration a eu lieu le samedi 11 février 2017.

5.2 Répartition des élèves par classe pour notre Commune

Nombre d'élèves dans le cercle scolaire :

Au 30 septembre 2016, l'Etablissement scolaire primaire et secondaire du Jorat (comprenant désormais les établissements de Forel et Savigny) comptait 1'531 élèves dont 1'093 scolarisés en classes primaires (niveaux 1 à 8 Harnos) et 438 scolarisés en classes secondaires (niveaux 9 à 11 Harnos).

Répartition des élèves par classes et type d'enseignement :

Les 488 élèves des villages de Servion et de Les Cullayes, scolarisés dans l'Etablissement scolaire primaire et secondaire du Jorat, au 30 septembre 2016, étaient répartis comme suit :

Années	Enseignement primaire	Enseignement secondaire	Enseignement privé ou autre	Total
2012	160	63	15	238
2013	165	61	10	236
2014	165	61	6	232
2015	170	61	20	251
2016	174	64	6*	244

* Dans ces chiffres sont inclus les élèves qui bénéficient d'un enseignement spécialisé en dehors du cercle scolaire de l'établissement primaire et secondaire du Jorat.

5.3 Société de Jeunesse et jeunes citoyens

Réception des jeunes citoyens

Le vendredi 9 décembre 2016, les jeunes citoyennes et citoyens de la Commune ont été invités à participer en tant qu'auditeurs au dernier Conseil communal de l'année.

Ils ont ainsi pu découvrir le déroulement d'une séance du Législatif communal et, afin de pouvoir garder un souvenir de leur entrée dans la vie civique active, ils se sont vus offrir un livre ludique sur l'histoire suisse. Une verrée agrémentée de quelques « vaudoiseries » a clôturé la soirée dans la bonne humeur. La Municipalité est restée à leur disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Il est à relever, pour ne pas dire déplorer, que sur les 32 jeunes invités par courrier personnel, seuls six ont répondu présents. La Municipalité regrette ce peu d'intérêt manifesté à l'égard de la vie politique de leur Commune.



Société de Jeunesse de Montpreveyres – Les Cullayes

La Municipalité soutient régulièrement les actions de la Société de Jeunesse de Montpreveyres - Les Cullayes dont les jeunes des deux villages font partie et la Jeunesse, de son côté, collabore très volontiers, selon ses disponibilités, aux diverses activités organisées au sein de la Commune.

Elle a notamment été particulièrement présente et active lors de la Fête nationale qui s'est déroulée aux Cullayes en se chargeant de la partie ravitaillement.

Notre société de Jeunesse est très dynamique. Vous pouvez suivre ses diverses actions et activités en consultant son site : <http://jeunesse-mlc.jeunforum.com>

Nous vous rappelons ci-après, deux manifestations fixes qu'elle organise dans la Commune en plus de sa participation active dans les fêtes villageoises :

- Le traditionnel repas de soutien qui, en principe, a lieu en octobre à la salle communale aux Cullayes.
- La manifestation du dimanche de Pâques lors de laquelle après une récolte d'œufs dans la Commune, elle organise une course aux œufs et propose une grande salade... d'œufs bien entendu. Cette manifestation se déroule alternativement aux Cullayes et à Montpreveyres.

5.4 Cultes et paroisses



Notre commune dépend :

- Pour l'**église évangélique réformée** : de la paroisse du Jorat à Mézières. Le Pasteur est Monsieur Nicolas Merminod et le diacre Monsieur Bertrand Quartier.
- Pour l'**église catholique romaine** : de la paroisse catholique « Notre Dame » d'Oron-la-Ville. Cette paroisse dépend de l'unité pastorale St-Pierre Les Roches. Les prêtres sont les abbés Lukasz Babiarez, Joseph Hiên et Gilles Bobe.

**Au 31 décembre 2016, dans notre Commune,
les différentes religions se présentent de la manière suivante :**

Communautés religieuses	Nombre de personnes
Catholiques romains	696
Protestants	757
Sans confession	324
Autres confessions	141

6. Police

6.1 Sécurité publique – sécurité routière



Police population

C'est en 2013 que la Commune de Servion est entrée dans le concept appelé « Police Population ». Grâce à ce concept, qui fonctionne bien, les citoyennes et les citoyens qui le souhaitent, veillent, dans la mesure de leurs possibilités et de leurs disponibilités, à la tranquillité et à la sécurité des quartiers où ils vivent.

Les habitants qui en font la demande peuvent recevoir par courriel un avis mensuel intitulé : Info-Délits. Ce document informe des infractions commises sur le territoire communal et donne un certain nombre de conseils avisés dont voici deux exemples représentatifs :

« La gendarmerie rappelle quelques astuces afin de décourager les cambrioleurs en faisant croire à une présence, en laissant par exemple une, voire plusieurs lampes allumées, une radio etc. ».



Ou encore :

Vols à la tire - vols dans les lieux publics

Les pickpockets œuvrent souvent dans les lieux publics très fréquentés où ils peuvent s'approcher discrètement de leurs victimes en se fondant naturellement dans la foule. Leurs lieux de prédilection sont : les gares, les transports en commun, les centres commerciaux et les grandes manifestations, etc.. Ces malfaiteurs agissent rarement seuls et préfèrent opérer en petits groupes leur permettant de mieux détourner l'attention des victimes. Bousculade, demande de renseignements ou de monnaie font partie de leurs modes opératoires. Ils sont à l'affût de la moindre inattention de leurs futures victimes.

- En réglant vos achats, vos consommations, ou autre, gardez toujours votre porte-monnaie à la main,
- soyez vigilant si un inconnu vous demande de lui faire de la monnaie,
- ne laissez jamais vos sacs à main dans le chariot d'achat, etc. etc.

Sécurité routière

Après avoir eu recours durant de nombreuses années à la location d'un Info-Radar par le biais du TCS, la Municipalité a décidé d'acquérir plusieurs radars pédagogiques (Smile) qui demandent aux usagers, de manière sympathique, d'adapter leur vitesse principalement dans les endroits les plus sensibles. A l'usage, la Municipalité a pu constater une nette amélioration en termes de vitesse et elle ne peut que s'en réjouir.

Sur demande des autorités, la gendarmerie vaudoise a procédé à plusieurs contrôles ponctuels tant aux Cullayes qu'à Servion. Contrairement à l'impression ressentie par les riverains, la plupart du temps, les usagers respectent relativement bien les limitations de vitesse. Les excès les plus importants sont toutefois invariablement relevés dans le village de Les Cullayes, principalement à la sortie du village en direction de Servion.

Deux exemples de rapports de contrôles radar effectués par la gendarmerie :

➤ **Endroit: SERVION - Route du Vieux-Collège :**

Nombre de contrôles : deux

Dates et heures: 17.11.2016 de 9h35 à 10h55 + 23.11.2016 de 16h20 à 17h50

Résumé des contrôles réalisés : 99 véhicules contrôlés et 10 conducteurs dénoncés

Le taux d'infractions à Servion est de : 3.34%

Le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de : 3.87%

➤ **Endroit: LES CULLAYES - Rte de Servion :**

Nombre de contrôles : un

Date et heure: 23.11.2015 de 06h30 à 08h00

Résumé du contrôle réalisé : 133 véhicules contrôlés et 14 conducteurs dénoncés

Le taux d'infractions aux Cullayes (Commune de Servion) est de : 10.53 %

Le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de : 4.71%

Les chiffres de la gendarmerie vaudoise relèvent que les contrôles de vitesse, à l'aide d'un radar mobile, effectués sur l'ensemble du Canton ont augmenté en 2016 ; passant ainsi de 2'158 en 2015 à 2'814 en 2016, dont 996 hors des localités et 1'663 en localité principalement suite aux demandes provenant des Communes.

Nouvelle réjouissante toutefois, le pourcentage des usagers dénoncés est en nette diminution avec 1.9 % contre 2.9% en 2015, alors que le nombre de véhicules contrôlés a augmenté (2'019'656 en 2016 contre 1'730'624 en 2015).

A titre indicatif, vous trouverez ci-après deux tableaux comparant les infractions commises dans notre District et dans notre Commune.

District Lavaux-Oron

	2015	2016	Evolution 2015-2016
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	2860	2743	-4,1%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	105	112	6,7%
Homicides (Art. 111-113/116)	3	0	n.s.
Lésions corporelles graves (Art. 122)	1	4	n.s.
Lésions corporelles simples (Art. 123)	15	31	106,7%
Voies de fait (Art. 126)	80	70	-12,5%
Mise en danger (Art. 129)	5	4	n.s.
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	1	3	n.s.
Total patrimoine (Art. 137-172)	1989	1900	-4,5%
Abus de confiance (Art. 138)	26	15	-42,3%
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	929	899	-3,2%
dont vol à l'arrachée	3	2	n.s.
dont vol à la tire/astuce	65	52	-20,0%
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	15	21	40,0%
dont vol par introduction clandestine	65	83	27,7%
dont vol par effraction	392	415	5,9%
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	70	42	-40,0%
Vol de véhicule (Art. CP 139)	166	125	-24,7%
Brigandage (Art. 140)	7	6	n.s.
Domages à la propriété sans vol (Art. 144)	273	279	2,2%
Domages à la propriété lors de vol	475	467	-1,7%
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	54	57	5,6%
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	5	n.s.
Recel (Art. 160)	2	3	n.s.
Total liberté (Art. 180-186)	555	567	2,2%
Menaces (Art. 180)	82	59	-28,0%
Contrainte (Art. 181)	0	1	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	0	n.s.
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	13	10	-23,1%
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	459	497	8,3%
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	35	26	-25,7%
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	11	10	-9,1%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	4	n.s.
Viol (Art. 190)	1	0	n.s.
Total autres titres du code pénal	176	138	-21,6%
Incendie intentionnel (Art. 221)	21	6	n.s.
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	3	1	n.s.
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	6	5	n.s.
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	4	1	n.s.
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	1	-
Vol de plaque (Art. LCR 97)	35	12	-65,7%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	224	205	-8,5%
Consommation (contravention) (Art. 19)	105	89	-15,2%
Possession/saisie (Art. 19)	110	102	-7,3%
Trafic (Art. 19)	3	11	n.s.

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

Commune Servion

	2015	2016	Evolution 2015-2016
Loi / Infractions (article), y c. tentatives			
Code pénal (CP)	62	46	-25,8%
Total vie et intégrité corporelle (Art. 111-136)	1	2	n.s.
Homicides (Art. 111-113/116)	0	0	-
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	0	-
Lésions corporelles simples (Art. 123)	0	1	-
Voies de fait (Art. 126)	1	1	n.s.
Mise en danger (Art. 129)	0	0	-
Participation rixe / agression (Art. 133-134)	0	0	-
Total patrimoine (Art. 137-172)	46	29	-37,0%
Abus de confiance (Art. 138)	0	1	-
Vol, y c. d'imp. min. (sans vol de véhicule) (Art. 139/172)	19	13	-31,6%
dont vol à l'arrachée	0	0	-
dont vol à la tire/astuce	0	0	-
dont vol à l'étalage et vol, y c. d'imp. min.	0	0	-
dont vol par introduction clandestine	3	1	n.s.
dont vol par effraction	9	6	n.s.
dont effraction véhicule, y c. d'imp. min.	1	2	n.s.
Vol de véhicule (Art. CP 139)	2	0	n.s.
Brigandage (Art. 140)	0	0	-
Dommages à la propriété sans vol (Art. 144)	13	6	n.s.
Dommages à la propriété lors de vol	10	8	n.s.
Escroquerie, y c. imp. min. (Art. 146/172)	0	0	-
Extorsion et chantage (Art. 156)	2	0	n.s.
Recel (Art. 160)	0	0	-
Total liberté (Art. 180-186)	14	9	n.s.
Menaces (Art. 180)	2	2	n.s.
Contrainte (Art. 181)	0	0	-
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	0	0	-
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	0	0	-
Violation de domicile lors de vol (Art. 186)	12	7	n.s.
Total intégrité sexuelle (Art. 187-200)	0	2	-
Actes d'ordre sexuel avec enfants (Art. 187)	0	0	-
Contrainte sexuelle (Art. 189)	0	0	-
Viol (Art. 190)	0	0	-
Total autres titres du code pénal	1	4	n.s.
Incendie intentionnel (Art. 221)	0	0	-
Falsification de monnaie, etc. (Art. 240-250)	0	0	-
Faux dans les titres, etc. (Art. 251-257)	0	0	-
Violence/menace contre autorités/fonctionnaires (Art. 285)	0	0	-
Opposition aux actes autorité (Art. 286)	0	0	-
Vol de plaque (Art. LCR 97)	1	0	n.s.
Loi sur les stupéfiants (LStup)	7	12	n.s.
Consommation (contravention) (Art. 19)	3	6	n.s.
Possession/saisie (Art. 19)	4	6	n.s.
Trafic (Art. 19)	0	0	-

n.s. = Les variations de valeurs inférieures à 10 ne sont pas calculées, celles-ci n'étant pas significatives.

- = La variation ne peut être calculée si le nombre d'infractions de l'année précédente est de 0.

6.2 Service de la population

Contrôle des habitants - Police des étrangers

Grâce à la mise en place en 2015 de l'ATI (*abréviation de transfert informatique des informations*) désormais, lors de l'inscription d'habitants provenant d'une autre commune suisse, les données peuvent être vérifiées sur un fichier central et chaque mutation (*arrivée, départ, naissance, décès, changement d'état civil et de nom, etc.*) est immédiatement communiquée à l'ACI par un simple clic de souris quelques minutes à peine après l'enregistrement. Cette manière de faire est un gain de temps certain et évite surtout de nombreuses erreurs de saisie.

En 2016, le service communal de la population a enregistré :

- **217 arrivées dont 16 naissances** (*182 en 2015*)
- **211 départs dont 19 décès** (*176 en 2015*)



A ces chiffres s'ajoutent **114 mutations diverses** (*78 en 2015*) telles que :

- changements d'adresses dans la Commune
- mariages
- séparations et divorces
- changements de noms
- modifications des origines notamment suite aux naturalisations

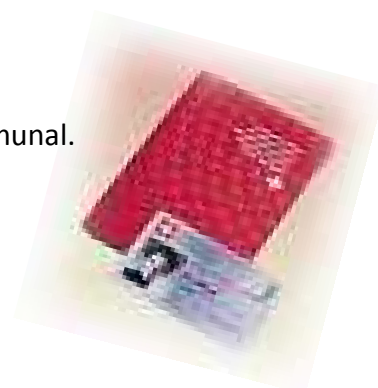
Documents d'identité suisses

En 2016, le Service communal de la population a établi **81 cartes d'identité** (*95 en 2014 et 81 également en 2015*).

Nous vous rappelons que les passeports, désormais biométriques, se commandent directement au Centre de biométrie à Lausanne situé dans le quartier du Flon.

De nombreux citoyens profitent du prix combiné attractif pour commander en même temps leur carte d'identité. Les photos, tout comme les empreintes digitales, se prennent alors directement sur place, ce qui permet d'économiser le coût non négligeable du photographe.

Un lien pour passer les commandes en ligne figure sur le site communal.
www.servion.ch.



Livrets de séjour pour personnes de nationalité étrangère

En 2016, **71 livrets de séjour** (171 en 2014 et 108 en 2015) ont été établis par le Service de la population de notre Commune. Ils résultent de nouvelles arrivées depuis l'étranger ou depuis d'autres communes de Suisse, de naissances et de modifications de l'état civil (mariages, divorces, changements de noms, etc.).

Les cartes de séjour, réservées pour l'instant uniquement aux étrangers provenant d'Etats tiers (hors Europe) sont établies par le Centre de biométrie à Lausanne mais les formalités d'inscription sont gérées par le Service communal de la population.

Etat de la population résidente au 31 décembre *(chiffres de « statistique Vaud »)*

Descriptif	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'habitants	1'843	1'877	1'919	1'936	1'946
Résidents principaux	1'825	1'858	1'893	1'908	1'918
Résidents secondaires (en majorité à l'EMS)	18	19	26	28	28
Suisses en résidence principale	1'537	1'552	1'549	1'577	1'598
Etrangers en résidence principale	288	306	344	331	320
Flux migratoire	24%	21%	23%	19%	22%

Ces chiffres émanent de Statistique Vaud. Ils sont transmis aux Communes au début du mois de mars de chaque année. Ces données correspondent à l'état de la population résidente permanente du Registre cantonal des personnes (RCPers) et pour la population étrangère à l'état du registre de l'Office fédéral des migrations (SYMIC).

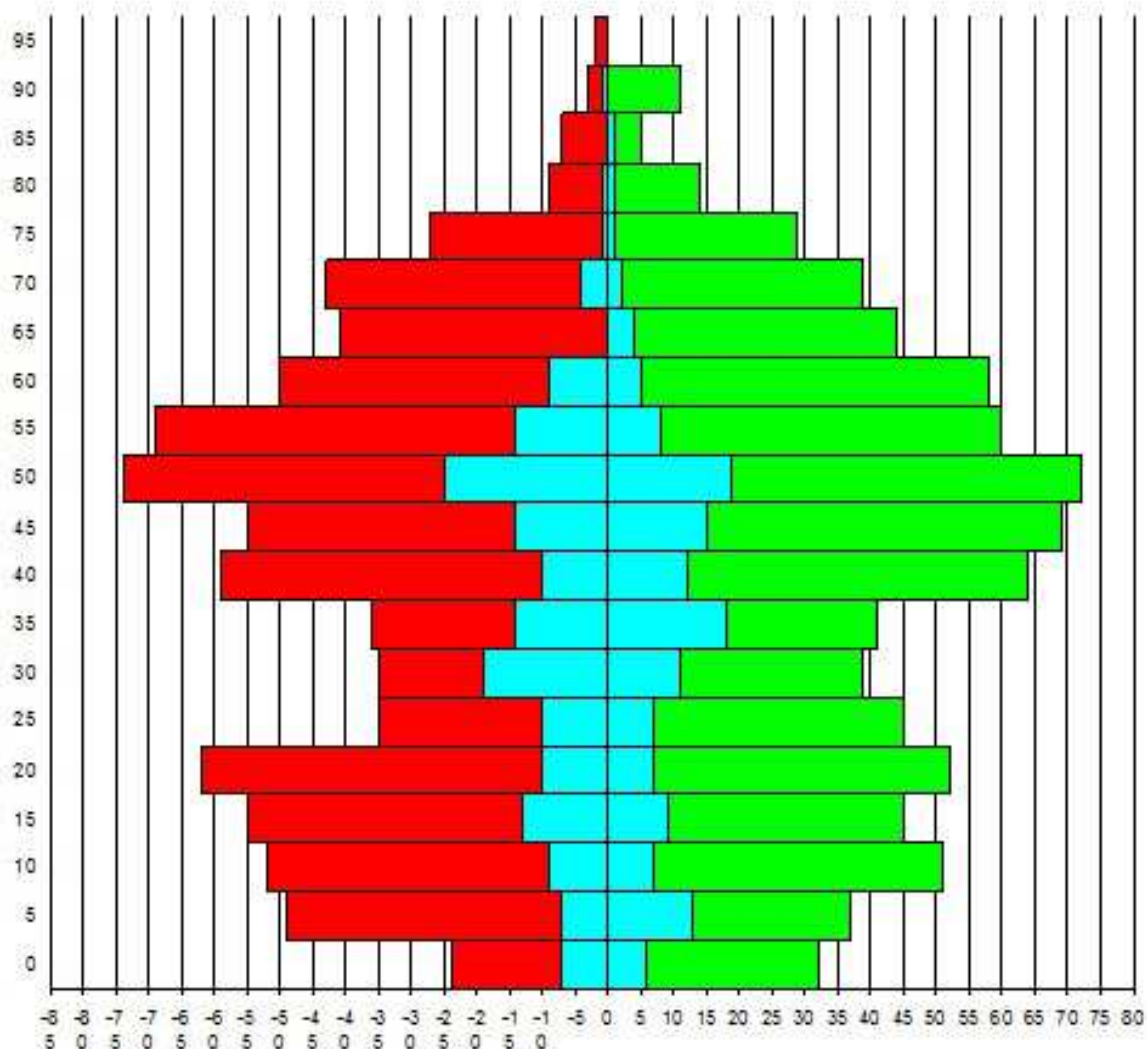
Par population résidente permanente on entend les suisses inscrits en résidence principale et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an.

Il arrive parfois, qu'en raison du retard dans le traitement des demandes des permis de séjour, ces chiffres diffèrent sensiblement de ceux enregistrés dans les registres communaux.

Il est à relever qu'en 2016, le Canton de Vaud a vu sa croissance démographique augmenter de 10'800 habitants.

Pyramide des âges des habitant(e)s de la Commune de Servion

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
 ■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



Réception des nouveaux habitants

Chaque année, les nouveaux habitants sont reçus par la Municipalité pour une petite réception d'accueil où sont présentés : la Commune, les Autorités communales et ecclésiastiques, le personnel administratif et les différentes sociétés locales.

A l'issue, un apéritif vaudois est servi lors duquel les nouveaux habitants peuvent faire plus ample connaissance et se renseigner auprès des différentes autorités ou sociétés sur les points qui les intéressent.

En 2016, cette rencontre a eu lieu le jeudi 10 mars. Sur 118 nouveaux habitants conviés par courrier personnel, seuls 27 personnes ont répondu à l'invitation.

6.3 Service de défense contre l'incendie (SDIS)



En matière de défense incendie, notre Commune est rattachée au SDIS Oron-Jorat.

Pour le SDIS Oron-Jorat, l'année 2016 a été marquée par la conduite de projets ambitieux ainsi que par un certain nombre de changements au sein de l'Etat-major. Depuis le 1^{er} janvier 2016, sa direction opérationnelle compte :

- Un nouveau Chef DPS et remplaçant du commandant : le Cap. Laurent Ritzmann.
- Un nouveau responsable de la formation : le Cap. Vincent Baud.
- Un nouveau responsable technique : le Sgtn Christian Gloor.
- Un nouveau membre d'Etat-major : le Lt. Vincent Pauli, chef de site pour l'organe d'intervention de Mézières.

Pour épauler l'Etat-major dans ses missions, le mandat des membres du Comité directeur (CoDir) du SDIS a également été renouvelé en cours d'année, quatre des cinq membres précédents ont été réélus et un nouveau a été élu. Cette situation permettra d'assurer une certaine stabilité au cours des prochaines années.

La structure d'alarme n'a pour sa part subi aucune modification ; elle compte toujours six détachements répartis sur quatre sites opérationnels, soit :

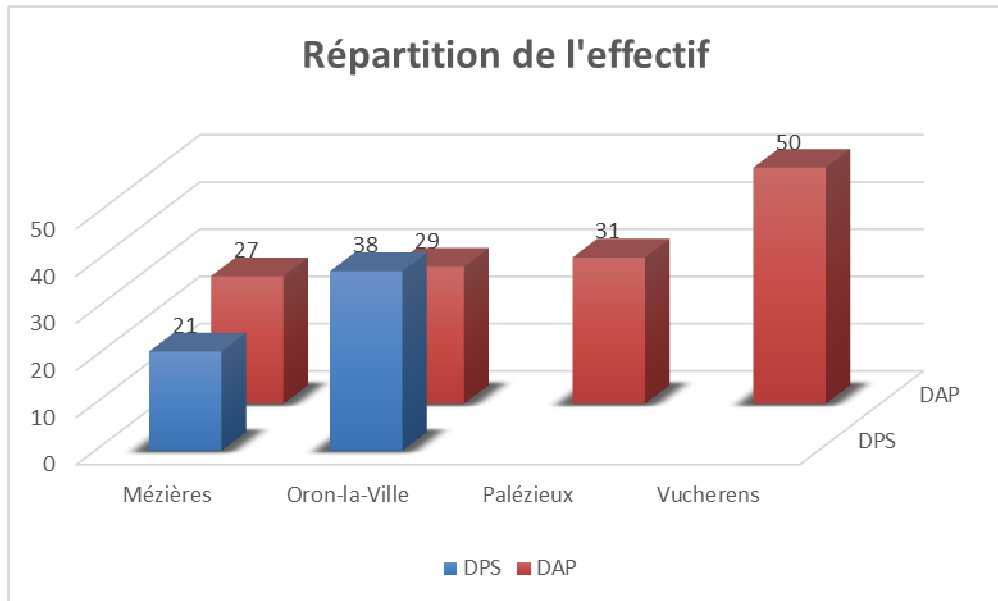
- Mézières avec 1 DPS et 1 DAP
- Oron-la-Ville avec 1 DPS et 1 DAP
- Palézieux avec 1 DAP
- Vucherens avec 1 DAP

(Légende : DPS : Détachement de Premiers Secours et DAP : Détachement d'Appui)

Chacun de ces quatre sites totalise entre deux et huit groupes d'alarme pour, en cas de sinistre, assurer une disponibilité de 24/24 heures et de 7/7 jours.

21 personnes ont démissionné dans le courant de l'année 2016, portant ainsi l'effectif actuel à 175.

Au 1^{er} janvier 2016, 196 sapeurs étaient incorporés dans le SDIS Oron-Jorat, selon la répartition suivante :



En ce qui concerne les interventions, alors que 2015 a été marqué par un nombre record (101 interventions), ces dernières ont été plus rares en 2016 (57), représentant 1'147 heures-hommes et une durée moyenne d'une intervention de 1h 38 min. Cette année, les incendies ont représenté la majorité des alarmes (39%).

Quant à la répartition géographique, c'est Oron-la-Ville qui a connu le plus de sinistres, avec 11 évènements.

La participation de nos sapeurs aux nombreux exercices et cours de formation régionales et cantonales, permettent de maintenir un bon niveau de connaissances.

Au premier semestre 2016, un nouveau véhicule utilitaire est venu équiper le DAP de Palézieux, en remplacement de l'ancien tonne-pompe qui montrait des signes évidents de fatigue.

L'ECA a livré une nouvelle caméra thermique qui est venue équiper le tonne-pompe du site de Mézières. Un nouveau défibrillateur a également été acquis pour ce véhicule.

Une nouvelle bannière qui fédère tous les membres du SDIS Oron-Jorat a été inaugurée le 18 novembre 2016, à l'occasion du rapport annuel.

Une commission a été créée pour travailler sur de nouveaux locaux du feu pour le site d'Oron. Le projet va bon train et les prochains mois seront décisifs. A ce jour, un premier crédit d'étude a été accepté par la Municipalité et par le Conseil communal et les plans sont en cours d'élaboration. Ce projet fera l'objet de développements complémentaires ultérieurs notamment par le biais du prochain rapport de gestion.

Parmi les autres activités, comme chaque année, le SDIS a assuré un certain nombre de services de parcage au rythme des saisons (théâtres, fêtes de jeunesses, marchés, lotos, manifestations sportives, etc.).

Une importante délégation du SDIS a participé au concours cantonal à Gimel avec près de 50 membres. Une délégation a participé au concours de rame organisé par la Société de Sauvetage d'Ouchy ; ils sont rentrés avec de magnifiques 1^{ère} et 2^{ème} places. Certains ont participé à la marche romande du Général Guisan et au tir villageois de Palézieux.

Pour les prochaines années, la relève est assurée. Le corps des JSP (jeunes sapeurs-pompiers) Oron-Glâne Sud compte en effet un effectif de 28 jeunes (20 garçons et 8 filles) qui participent avec assiduité et passion aux exercices organisés chaque année par les 21 formateurs de ce corps. En 2016, plus de 700 heures d'exercice ont été réalisées par les JSP et 400 heures par les cadres.

En 2016, les comptes du SDIS Oron-Jorat se sont bouclés avec une perte de Fr. 310.05 prélevés sur le fonds de réserve et la participation par habitant s'est élevée à Fr. 26.60.

Le commandant Marc Platel ainsi que le Comité de direction sont très satisfaits de l'exercice 2016.

Le nouveau site Internet du SDIS vous renseignera sur l'organisation ainsi que sur les diverses activités, interventions, etc. du SDIS Oron-Jorat. Il vous sera également possible d'y télécharger le rapport d'activités de l'année plus étoffé que ce résumé. N'hésitez-pas à le visiter sous www.sdis-oron-jorat.ch

Bornes hydrantes – réfection et remplacement

Si la gestion de la défense incendie est désormais du ressort du SDIS Oron-Jorat, le suivi du bon fonctionnement des bornes hydrantes reste de la compétence des Communes.

Un contrôle est effectué chaque année par le personnel de la voirie. Les travaux de remplacement ou de réparation sont partiellement pris en charge par l'ECA qui les subventionne à raison d'environ 30% à 50% (*selon le type de réparation*).

En 2016 un relevé complet des bornes hydrantes comprenant leur positionnement GPS ainsi que leur puissance (*caractéristiques hydrauliques*), a été effectué sur l'ensemble du territoire communal.

La Municipalité a profité de commander ce travail tant que l'ECA le subventionne largement. La facture finale s'est élevée à Fr. 7'181.45 et Fr. 4'400.- ont été pris en charge par l'ECA.



6.4 Protection civile - ORPCi



Protection civile Vaudoise

A l'instar de l'organisation en matière de défense incendie, en ce qui concerne la protection civile, notre Commune fait partie de l'organisation ORPCi de la région d'Oron.

En 2016, l'Etat-major ainsi que les 163 astreints de cette organisation ont été mis activement à contribution pour notre population. Ils ont parcouru l'ensemble du territoire dont ils ont la charge afin d'être présents lors de nombreuses activités. Ils ont également participé au service du Service civile et militaire du Canton de Vaud pour une manifestation d'envergure.

En 2016, le cap des 1'000 jours de service ont été dépassés.

Pour la seconde fois, un rapport d'activité a eu lieu fin décembre 2016 en présence de nombreux invités, de représentants des Communes, de Syndics et de Municipaux, du Commandant du SDIS et de la Police. A cette occasion, chaque responsable de domaine a brièvement exposé quelles étaient ses tâches et ses missions. Le Major Patrick Favre, Cdt de l'ORPCi d'Oron, a expliqué les missions de base de la protection civile ainsi que les défis auxquels elle doit faire face en engagement lors de situations d'urgence.

Le Colonel Louis-Henri Delarageaz, Cdt de la protection civile du Canton et Monsieur le Préfet Daniel Flotron, ont relatés les différentes étapes liées à la mise en place de la future région de protection civile qui devrait réunir l'ORPCi Lavaux ainsi que l'ORPCi Lausanne-Est et celle d'Oron.

Comme vous pourrez le constater ci-après, « la nouveauté » a été le mot d'ordre de l'année 2016. En effet, ont vu le jour :

- de *nouveaux* logiciels destinés à la gestion des effectifs, correspondant au modèle de l'armée suisse ainsi que de *nouveaux* outils de gestion de la comptabilité,
- un *nouveau* site internet,
- une gestion *nouvelle* et différente des abris privés et publics,
- une *nouvelle* tenue a été distribuée aux membres de la FIR (Force d'intervention Régionale),
- le matériel de protection ABC a été modifié,
- l'accès au poste de commandement de Mézières a été transformé,
- et une *nouvelle* mission reçue du Canton : le Comptoir Suisse.

Dans le cadre de la mise en application de la LVPCi (*Loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile*) la composition des effectifs de l'ORPCi et de son CODIR a dû être reconsidérée. En effet, tel que le stipule l'art. 12 de cette loi, le CODIR doit être composé de représentants, élus et en fonction, des Communes dont dépend l'ORPCi. Au moment de l'assermentation des nouvelles autorités, trois membres, qui ne faisaient pas ou plus partie des élus communaux ont donc dû être remplacés.

En bref, quelques actions et interventions de l'ORPCi de la région d'Oron :

- ✓ De lourds travaux de montage d'infrastructures en bois dont : 800 m² d'ossature à 1 m du sol, l'installation de guérites et le montage de stands pour les partenaires de la protection de la population suivi du démontage de ces derniers.
- ✓ L'installation d'une place sinistrée extérieure afin de permettre différentes démonstrations incluant tous les partenaires sécuritaires, pour le plus grand plaisir des visiteurs.
En consultant le site www.soistonheros.ch vous y reconnaîtrez certainement plusieurs hommes de la région d'Oron figurants d'un court métrage.
- ✓ La réorganisation des réserves de nourriture pour 150 repas dans le but de pouvoir intervenir en cas de sinistres.
- ✓ Différents cours planifiés concernant les points suivants : contrôles d'abris, essai fédéral annuel des alarmes, recensement des biens de valeur du Château d'Oron, sauvegarde de la flore, de la faune et de la nature en général, appui lors de la manifestation de la Marche Romande du Général Guisan (plus de 1'000 participants), gestion de la logistique, gestion d'un poste de commandement et sécurité pour le Giron d'Oron, gestion d'une cuisine de campagne; construction d'une passerelle et réfection du sentier pédestre dans le sentier du Moulin à Ecoteaux et formation pol-route.

En 2016, l'ORPCi n'a pas vécu d'engagement en situation d'urgence, ceci bien qu'elle ait dû être présente afin d'assurer la sécurité de chefs d'Etat lors de manifestations extraordinaires.

L'ORPCi d'Oron Jorat relève la maintenance d'une intense collaboration avec les corps de police complémentaires pour la sécurité de la population.

En 2016, les comptes du l'ORPCi d'Oron se sont bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 13'167.00. Pour les Communes, la participation par habitant s'est élevée à Fr. 23.-.

7. Affaires sociales

7.1 Association pour la Régionalisation de l'Action Sociale Est Lausannois - Oron - Lavaux (RAS)

L'Association intercommunale pour la régionalisation de l'action sociale couvre quatorze Communes correspondant à un bassin de 65'000 habitants. Sa conduite politique est assurée par un Comité de Direction (composé de sept membres) sous la présidence de Madame Muriel Prédi, Municipale à Mézières. Ce CODIR est supervisé par le Conseil des régions qui lui-même est chapeauté par le Conseil de politique sociale.

Les missions de la RAS sont définies par les dispositions légales et les directives d'application. La structure gère également les tâches des Agences d'assurances sociales (AAS) qui ont remplacé les agences communales. Les lieux de consultation se trouvent à Pully, Oron, Epalinges et Lutry.

Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux (RAS)

L'assemblée des délégués s'est réunie le 16 juin à Forel afin d'examiner les comptes et le budget de la RAS. Les coûts et l'augmentation de la facture sociale sont un sujet de préoccupation permanent pour la RAS.

Centre social régional CSR

L'antenne forte du Centre social régional compte trois assistants sociaux, quatre gestionnaires de dossiers, et deux réceptionnistes, ceci avec divers temps d'occupation.

Durant l'année 2016, 763 dossiers ont été traités contre 757 en 2015. Nous pouvons donc constater une très légère augmentation par rapport à 2015. Il est pourtant utile de mentionner que notre région d'action sociale est la plus modeste à cet égard, tant au niveau des volumes que du nombre de bénéficiaires.

La Commune de Servion, pour sa seule part, a enregistré un cumul de 53 situations (dossiers) en 2016, ce qui représente en pourcentage 5.09 % du total du périmètre d'intervention.

Le budget 2016 prévoyait un excédent de charges de Fr. 174'610.00 qui aurait dû être couvert par un prélèvement sur les fonds de réserve. Au final les comptes se bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 116'259.50. Une participation supplémentaire des communes n'a dès lors pas été nécessaire.

Agences d'assurance sociales AAS

L'AAS située à Oron-la-Ville est compétente pour les habitants de Savigny, Forel (Lavaux), Essertes, Jorat-Mézières, Maraçon, Montpreveyres et Servion. Elle travaille en étroite collaboration avec les services communaux et les différentes institutions. Son rôle est éminemment apprécié, pour les informations utiles et les conseils précieux transmis à la population notamment en matière d'AI, de prestations complémentaires, de PC familles et de rentes pont ainsi que d'affiliations des indépendants, de subsides à l'assurance maladie, etc.

En 2016, le montant net en francs par habitant pour le fonctionnement des agences d'assurances sociales de notre région s'est élevé à Fr. 12.50 contre Fr. 12.30 en 2015. Ce montant reste dans la moyenne inférieure des coûts des différentes régions du canton.

Relevons que les comptes 2016 se bouclent avec un total de Fr. 1'259'904.88 alors que le budget avait été évalué à Fr. 1'100'485.00. Un montant excédentaire de Fr. 159'419.80 sera donc remboursé aux Communes sur la base du nombre d'habitants de chacune.

Plan canicule 2016

Contrairement à celui que nous avons vécu en 2015, l'été 2016 n'a pas subi de grandes canicules. Le « Plan canicule », mis en place par le Canton, n'a donc pas dû être activé.

Relevons que la procédure d'application s'est considérablement « professionnalisée » et que la Municipalité a décidé de faire appel, si nécessaire, au soutien de la protection civile régionale notamment en ce qui concerne les visites des personnes qui en auront fait la demande.

INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

- Se reposer... rester au frais**
 - Rester chez soi, réduire l'activité physique
 - Prêter attention aux enfants et aux seniors
- Boire régulièrement... manger léger**
 - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
 - Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
 - Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir**
 - Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
 - Porter des vêtements clairs, amples et légers
 - Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- En présence de signaux d'alerte**
 - Appeler le médecin traitant
 - S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
 - En cas d'urgence vitale appeler le **144**

www.vd.ch/canicule

7.2 Accueil Petite Enfance Région d'Oron (APERO)



Structures d'accueil

Au 31 décembre 2016, l'APERO comptait les structures d'accueil suivantes:

Lieux d'accueil	Noms et types des structures
Accueil pré scolaire	
Oron-la-Ville	Liloane (Garderie nurserie)
Carrouge	Les Libellules (Garderie nurserie)
Forel (Lavaux)	Gribouille (Garderie)
Savigny	Cabolle (Garderie nurserie)
Ces structures offrent 22 à 84 places, de 06h30 à 18h30 (midi compris) du lundi au vendredi	
Accueil parascolaire	
Forel	La Croc (UAPE)
Mézières et Servion	Meli-Melo (UAPE)
Oron-la-Ville	L'Ilot (UAPE)
Savigny	Les Potirons (UAPE)
Ces structures offrent 36 à 84 places, selon les modules, matin, midi et soir du lundi au vendredi	

Liste des Communes qui font partie du réseau APERO

Corcelles-le-Jorat	Montpreveyres	Syens
Essertes	Oron	Vucherens
Forel (Lavaux)	Roprax	Vulliens
Jorat-Mézières	Savigny	
Maracon	Servion	

En 2016, l'assemblée des délégués de l'APERO a été convoquée à deux reprises, en juin et en septembre.

Le Comité directeur, s'est réuni neuf fois dans les bureaux de Servion, afin de traiter les affaires courantes.

A cela se sont ajoutées les séances des diverses commissions et les visites dans les différentes unités.

La Commission de gestion est composée de trois membres désignés sur la base d'un tournus annuel selon l'ordre alphabétique des Communes non représentées au Comité directeur. En 2016 les communes déléguées ont été Montpreveyres, Ropraz et Syens ; la commune de Vucherens a fonctionné en tant que Commune suppléante.

Délégués des Communes au Comité directeur

Communes	Membres	Fonctions
Forel (Lavaux)	Kaeser Olivier	Président
Savigny	Pipoz Louis	Vice-Président
Oron	Bays Christophe	Membre
Servion	Boand Yves	Membre
Oron	Grossglauser Patricia	Membre
Jorat-Mézières	Préti Muriel	Membre
Oron	Uldry Anne-Cécile	Membre

Membres avec voix consultative

Guzzon Isabelle	Directrice opérationnelle
Monney Chrystelle	Responsable des finances
Broillet Nathalie	Secrétaire

Du côté opérationnel, les bureaux du réseau occupent actuellement trois appartements situés dans le bâtiment du Chemin du Centre 6 à Servion (*bâtiment où se trouve la Poste*). La salle qui se trouve dans les combles de ce même bâtiment permet, dans le cadre de l'UAPE, d'accueillir les enfants pour les repas de midi. Dès la rentrée scolaire 2017, ce lieu d'accueil sera transféré dans le réfectoire du nouveau collège intercommunal des Goilles à Servion.

Tout comme en 2015, pour 2016, le coût de fonctionnement du réseau a atteint Fr. 77.- par habitant.

Accueil en milieu familial

Aux structures citées ci-avant, s'ajoute le réseau des accueillantes en milieu familial (AMF ou mamans de jour). Ces lieux d'accueil sont répartis au sein des différentes communes affiliées au réseau APERO.

Accueil en structure privée

A Servion, le jardin d'enfants « Les P'tits Loups » accueille les enfants de 2.5 ans à 5 ans du lundi au vendredi.



8. Services industriels

8.1 Service des eaux

Depuis juillet 2012 l'ensemble de la gestion du réseau de distribution d'eau du territoire de la Commune de Servion est confiée à l'Association intercommunale de distribution d'eau de Servion-Ferlens-Essertes (AISFE). Cette association est composée de délégués issus de la Municipalité et du Conseil communal. L'Association est autofinancée, ses ressources ordinaires proviennent des taxes prélevées auprès des abonnés alimentés par le réseau de l'Association.

Les résultats des analyses effectuées sur le réseau par le laboratoire cantonal sont transmis régulièrement à la Municipalité qui les tient à disposition de ses citoyennes et citoyens, sur demande.

L'eau distribuée sur le territoire communal est conforme aux normes en vigueur. Elle est considérée comme étant « moyennement dure ».

8.2 Téléréseau communal



Le téléreau alimentant le village de Servion (*pas celui du village des Cullayes*) est, depuis le 1^{er} janvier 2013, géré à satisfaction de ses abonnés par les services industriels de la ville de Lausanne, en l'occurrence par Citycable.

Ce service performant offre une excellente qualité d'image et un débit Internet de haut niveau à un prix très compétitif. Afin de rester le plus attractif possible pour ses abonnés, Citycable adapte et développe régulièrement ses produits.

Swisscom offre depuis plusieurs années un raccordement Internet haut débit aussi bien à Servion qu'aux Cullayes permettant aux habitants des deux villages de bénéficier de la télévision et de toutes les technologies qui s'y rattachent.

Malheureusement, victime de son succès, l'armoire installée aux Cullayes en 2008 est arrivée à saturation à la fin de l'année 2015. Les démarches entreprises avec la Direction de Swisscom ont abouti et la désaturation de l'équipement VDSL de cette armoire est prévue pour l'été 2017.

Souhaitant pouvoir faire bénéficier les habitants des deux villages du même choix en termes de technologie, la Municipalité a entrepris une étude de faisabilité d'un raccordement du village de Les Cullayes sur le téléseuil de Citycable. Finalement, considérant l'importance des travaux à entreprendre tant pour le tracé communal que pour les raccordements des bâtiments et les coûts conséquents qu'ils généreraient, la Municipalité a décidé d'abandonner ce projet (du moins pour l'instant).

8.3 Eclairage public

L'entretien des candélabres et le remplacement des ampoules défectueuses ont été effectués régulièrement tout au long de l'année mais de manière groupée afin d'éviter des frais supplémentaires liés à la location d'une nacelle.

Deux nouveaux candélabres à éclairage LED ont été installés au nouvel arrêt de bus situé au Vieux Collège à Servion, à proximité de l'administration communale.

Relevons que la Municipalité, soucieuse de l'environnement, étudie régulièrement les possibilités d'amélioration et d'économie possibles dans ce domaine.

8.4 Service du gaz

Notre commune est desservie à satisfaction par la société Cosvegaz qui, sur demande des propriétaires intéressés, établit volontiers gratuitement un devis de raccordement de leurs bâtiments.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Servion

- vu le préavis N° 05/2017 de la Municipalité du 22 mai 2017 ;
- où le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver les comptes 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Cédric Matthey



La Secrétaire

Claudine Burri-Monney

Ce rapport de gestion a été adopté en séance de Municipalité du 22 mai 2016.

Municipal responsable : Monsieur Cédric Matthey, Syndic.